

REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

**Plateforme programmatique
pour des projets écologistes**



EELV, à partir du travail des commissions, des élu.e.s, des propositions issues ou inspirées de la Convention Citoyenne pour le Climat, du collectif “Plus jamais ça”, du Pacte Pouvoir de Vivre... propose une plateforme programmatique nationale en vue des prochaines échéances électorales régionales et départementales de mars 2021. Cette plateforme, validée par le Conseil Programmatique a été adoptée par le Conseil Fédéral du 20 septembre 2020. Le Conseil Fédéral souhaite rappeler en préambule son attachement à la subsidiarité, et le fait que les programmes pour les futures élections régionales et départementales relèvent d’une décision départementale ou régionale. Au niveau national, cette plateforme a pour vocation de fournir une aide à l’élaboration des projets, de faciliter les échanges, les mises en commun, la coordination, en soutien et au service des équipes locales. Elle sera publiée sur le site internet d’EELV.

Voir [sites internet et contacts des commissions](#) pour plus de détails sur leurs propositions.

SOMMAIRE

Légende	2
Introduction	3
Partageons une meilleure qualité de vie	4
Climat	4
Biodiversité et Espaces naturels	5
Eau	7
Prévention et gestion des risques	8
Santé	10
Logement	12
Condition animale	13
Partageons une économie locale et solidaire	14
Economie	14
Emploi, Formation et Apprentissage	16
Agriculture, Pêche et Alimentation	17
Partageons nos savoirs et cultivons nos solidarités	20
Solidarités, Égalité et Inclusion	20
Jeunesse, Education	25
Enseignement Supérieur et Recherche	28
Sports	29
Partageons nos territoires	30
Aménagement du territoire	31
Transports et Mobilités	33
Transition Énergétique	36
Tourisme et Loisirs	38
Culture	39
Cultures régionales et régions historiques	41
Europe et International	42
Partageons nos décisions	43
Gouvernance, Exemplarité, Éthique	43
Rapprocher la démocratie dans les territoires	45

Légende

Mesures correspondant aux compétences :

-  régionales
-  départementales
-  régionales et départementales

 Propositions de la Convention Citoyenne pour la Climat

Vert et souligné : exemples

Introduction

La pandémie de COVID-19 est un moment de grands bouleversements qui aggrave les inégalités et plonge nos territoires dans une crise économique et sociale sans précédent. Elle a montré les failles et l'impasse de notre modèle de développement. Elle ne doit malheureusement pas masquer d'autres crises planétaires majeures. Le dérèglement climatique comme l'effondrement de la biodiversité sont déjà à l'œuvre, altérant notre présent et mettant en péril notre futur.

Beaucoup imaginent un "monde d'après". Un monde où les inégalités sont réduites, où l'accès à une alimentation saine, à un logement décent, à des modes de transport doux et à des services publics de qualité sont garantis. Un monde vivable où les pollutions sont réduites et où les limites de notre Planète sont respectées.

Depuis plusieurs années, les graines écologistes se sont patiemment enracinées, au point qu'aujourd'hui, la question écologique est devenue une évidente priorité politique.

Le monde d'après que porte le projet écologiste, c'est celui du bien-vivre pour toutes et tous. Il se concrétise chaque jour par l'action des maires et des collectivités écologistes qui mettent en oeuvre localement des projets de justice sociale et environnementale. Et il doit continuer de se concrétiser à toutes les échelles territoriales. Le bilan des élu.e.s régionaux et départementaux sortant.e.s montre leur capacité à proposer et gérer des politiques départementales et régionales. Des transformations radicales sont à engager dès maintenant pour mettre le cap sur un avenir résilient et solidaire.

Nous devons agir sur notre rapport au climat, au vivant et aux animaux, sur la façon de nous nourrir, de nous loger, de nous déplacer, de produire, de consommer et de travailler. Cela s'incarne dans tous les territoires, dans les Départements, échelon de la justice sociale, dans les Régions, échelon de la planification environnementale et économique. Les élections à venir seront des échéances décisives. Il est urgent d'agir, nous avons la conviction que les changements indispensables doivent se construire dans tous les territoires.

Les Régions et les Départements sont des collectivités de projets. Elles impulsent des dynamiques et soutiennent les acteurs. Nous voulons sortir du conformisme pour mener une politique de réparation et de transformation. Ces transformations sont déjà à l'œuvre, dans de nombreux territoires grâce à des initiatives citoyennes, à la société civile, mais leur portée reste trop limitée. Nous souhaitons que nos collectivités deviennent leurs alliés, leurs partenaires en construisant des processus coopératifs, démocratiques et solidaires. À nous de réinventer des services publics, d'impulser et de créer les conditions pour développer des solutions à la hauteur de l'urgence sociale et environnementale actuelle.

La plateforme programmatique que nous vous présentons ici n'a pas séparé l'échelon régional de l'échelon départemental, mais au contraire, a cherché à construire une cohérence, une complémentarité dans les politiques proposées. Nous avons choisi de développer ce projet autour de cinq thèmes :

- **Partager une meilleure qualité de vie**
- **Partager une économie locale et solidaire**
- **Partager nos savoirs et cultiver nos solidarités**
- **Partager nos territoires**
- **Partager nos décisions**

Partout, nos projets doivent guider l'action publique de nos territoires avec et pour les citoyen.ne.s dans la convivialité, pour faire fructifier la solidarité écologiste.

Partageons une meilleure qualité de vie

qui donne la priorité au vivant et au climat

Climat

La question climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques du territoire, départemental ou régional. De cette modification de l'approche politique découle nécessairement une réorganisation des services et une réflexion permanente sur l'implication citoyenne et l'équité sociale des projets engagés.



Déclarer l'état d'urgence climatique : atteindre la neutralité carbone

Au même titre que certaines villes (Strasbourg, Paris, Grenoble...) ou que le Parlement Européen, les régions et départements écologistes adopteront des déclarations d'état d'urgence climatique lors du premier conseil départemental ou régional. Au-delà du symbole, ces collectivités s'engageront à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 pour respecter la trajectoire de l'Accord de Paris. Elles s'engageront à ce que toutes leurs décisions s'inscrivent dans cet objectif. Enfin, elles co-construiront leurs engagements avec les citoyen.nes qu'elles impliqueront dans un suivi annuel.



Mettre en place en début de mandat des conventions citoyennes et/ou des Conférences des Parties (COP) régionales pour le climat

Afin de déboucher sur les pactes régionaux pour le climat impliquant toutes les forces vives des régions (exemple de la région Occitanie) et les citoyen.ne.s. Intégrer les réseaux internationaux de collectivités pour faire avancer la prise en compte des enjeux climatiques, développer la coopération décentralisée pour aider les régions partenaires à avancer dans la transition écologique et aussi profiter de leur expérience...



L'adaptation au changement climatique

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà là. Il est nécessaire d'adapter à la fois les cultures et les pratiques agricoles et de lutter contre l'inhospitalité croissante des centres urbains minéralisés (chaleur, pollution, bruit, manque d'accès à la nature). Les solutions basées sur la nature devront infuser l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire et pour le développement d'une agriculture protectrice du vivant et de nos ressources naturelles (eau, air, biodiversité).



Proposer des budgets climatiques et zéro impact biodiversité

En plus du financement de mesures préservant la biodiversité et le climat, il est primordial de mobiliser des outils d'aide à la **décision préalable à toute décision publique**. Pour conditionner les achats publics, mais aussi les politiques publiques, les aides au secteur privé ou encore impulser l'émission d'obligations vertes il est primordial d'adopter des budgets climatiques

et zéro impact biodiversité, sur l'exemple du [budget climatique de la Métropole de Lille ou de la Région Occitanie](#). Il ne s'agit pas de mesurer la performance climatique ou l'impact sur la biodiversité à la fin d'un exercice budgétaire, mais de fournir des indicateurs avant la prise de décision et garantir une information totalement transparente des habitant.e.s sur l'engagement de la Région pour le climat et la biodiversité.

Biodiversité et Espaces naturels

Nous voulons mener une politique de développement écologique des territoires, qui préserve et restaure la biodiversité, y compris la biodiversité ordinaire. Notre vision est celle d'une cohabitation pacifique avec tous les animaux.

→  Protection des écosystèmes et de la biodiversité

Une politique ambitieuse de développement des aires protégées et de gestion des espaces naturels doublée de plans de réintroduction d'espèces

Les Régions sont chargées d'animer et de coordonner l'action publique en matière de protection de la biodiversité. Elles peuvent :

- se doter d'un Observatoire Régional de la biodiversité,
- multiplier les PNR et les doter des moyens suffisants,
- conditionner les aides aux porteurs de projets au respect de la biodiversité.
- développer des programmes de recherche visant une meilleure connaissance et préservation de la faune et de la flore.

Les conseils régionaux et départementaux sont à l'origine de la création des Réserves Naturelles Régionales (RNR) et des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dotés de niveaux de protection élevés, autant de réservoirs de biodiversité. Ceux-ci doivent s'accompagner de plans de restauration et de réintroduction d'espèces, ainsi que de mesures de gestion concertées avec les usagers.

Un schéma départemental des espaces naturels sensibles avec des moyens suffisants

S'assurer que la taxe d'aménagement, perçue en partie par les départements, est effectivement utilisée pour protéger les espaces naturels sensibles (restauration de la biodiversité,...).

Préserver l'intégrité des milieux naturels, les continuités écologiques et viser la reconquête des milieux

Chaque politique régionale doit être garante du respect des schémas directeurs et stratégies régionales pour la biodiversité existants (qui peuvent être renforcés), pour mettre fin à la fragmentation et à l'appauvrissement des sols, apporter une attention particulière à l'ensemble des habitats naturels et écosystèmes à préserver absolument : sites d'importance écologique majeure (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF, Natura 2000), zones humides, forêts, zones tampons contre les pollutions, libérer des espaces pour les flux d'espèces...

Les Régions utiliseront toutes les possibilités offertes par le cadre législatif et iront plus loin. Elles se fixeront un objectif chiffré de réserves naturelles en % de superficie de leur territoire.

D&R L'intégralité du foncier et du bâti de la collectivité (des cours de collèges et lycées aux abords des routes) pourra être végétalisé, en pleine terre et en minimisant l'intervention humaine.

R **Mise en œuvre de mesures de renaturation en accompagnement des communes et intercommunalités**

Encourager la reconquête d'espaces pour la nature sur les surfaces jusqu'ici dédiées à la voiture, les constructions, les zones d'activités, les espaces et équipements publics, l'étalement urbain. Renaturer par le développement de la ressource mellifère, des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux dérèglements climatiques, dé-densification des grands cœurs urbains et dé-métropolisation, végétalisation arborée en pleine terre, aménagement de ripisylves, de zones d'expansion de crue, création d'écoducs et de corridors biologiques le long des réseaux routiers et ferroviaires.

R **Des voies vertes aux forêts linéaires**

Les chemins représentent de véritables corridors écologiques au sein des paysages traversés par les réseaux de haies. Valoriser ces chemins : mise en place d'un plan voies vertes, recensant et retissant les itinéraires du territoire (mobilités douces), trame verte du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), de la circulation de la faune jusqu'à en faire des "forêts linéaires".

La trame grise des infrastructures routières et délaissés constitue une opportunité de développer une trame verte, de transformer ce réseau en support de biodiversité.

Développer les réseaux pour le passage de la faune (contre la mortalité, brassage génétique).

R **Préservation et adaptation des forêts aux dérèglements climatiques**

Soutenir les alternatives à la sylviculture industrielle par une sylviculture à couvert continue et la diversification des essences dans une approche écosystémique et multifonctionnelle des peuplements forestiers.

Plus largement, encourager une politique forestière « la forêt avant le bois », exploitation et sortie du bois moins agressives, en lien étroit avec l'ONF (Office National des Forêts).

D&R **Créer des espaces d'interdictions de la chasse et de la pêche dans les réserves naturelles et proposer des instances de gouvernance plus démocratiques**

Défendre le transfert de compétence de la régulation des espaces et des périodes de chasse aux Régions.

Protéger les espaces naturels et leurs habitant.e.s au niveau régional en créant des réserves naturelles régionales et au niveau départemental par l'acquisition du foncier d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). La chasse et la pêche de loisir seront interdites dans ces réserves naturelles.

R **Favoriser une reconnexion des citoyen.ne.s à la biodiversité et aux animaux par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature**

Bousculer notre rapport à la nature est la clé d'une forme de symbiose avec la biodiversité et les paysages. Une stratégie régionale d'éco-citoyenneté tout au long de la vie

viser l'engagement des habitant.e.s dans des actions concrètes et des dynamiques collectives en faveur de la biodiversité et d'un autre rapport aux animaux : Espaces Actions Nature, sciences participatives, séjours nature immersifs, éducation à l'environnement (avec l'Éducation nationale et les associations naturalistes) et à l'empathie avec les animaux.

R Une culture de justice environnementale dans nos régions : vers une personnalité juridique pour le patrimoine naturel régional

Chaque région dispose de grands espaces naturels menacés de grignotage, fragmentation, atteintes diverses. Le statut juridique des écosystèmes et autres communs est un incontournable de l'écologie politique. Les Régions ne peuvent pas doter tout ou partie de la nature de leur territoire d'une personnalité juridique, il s'agit d'une prérogative du Législateur. En revanche, elles peuvent œuvrer, comme c'est le cas en Centre-Val de Loire (avec notamment le Parlement de l'Eau de la Loire), pour faire évoluer les consciences sur le sujet et semer des graines pour que demain un travail législatif sur le sujet soit mené. Développer une culture de la justice environnementale au sein de chacune de nos régions, afin de contribuer à l'objectif écologiste : les atteintes graves à la nature doivent être sanctionnées en tant qu'écocide. Les régions peuvent aussi créer des "parlements du futur", centrés sur la gouvernance du temps long, de la nature, des générations futures.

R Des Régions zéro déchet - face à l'épuisement des ressources et afin de diminuer les pollutions

Révision des Plan Régionaux de Prévention et de la Gestion des Déchets avec diminution du stockage et de l'incinération, utilisation du levier de la commande publique, dispositifs de soutiens adaptés aux besoins des porteurs de projets liés à la réduction et à la valorisation de déchets...

→  Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution.

Eau

La présence, la conscience de l'eau, comme celle de la biodiversité, fait partie de nos priorités. Sans eau, pas de vie, pas de milieu. Elle donne des paysages riches et divers et est l'indicateur du changement climatique et de la pollution. Nous devons nous engager pour l'Eau sous toutes ses formes (souterraines, ruisseaux, fleuves, rivières, mer). De sa qualité et de sa quantité dépendent nos activités, notre environnement et notre survie.

R Des politiques de l'eau ambitieuses, concertées et adaptées aux dérèglements climatiques

- Notamment via l'instruction des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en 2021/2022, assurer un état qualitatif de la ressource par la lutte contre toutes les pollutions, une répartition plus juste dans un contexte de raréfaction par une évolution des pratiques agricoles, par la création d'une délégation à la préservation de l'eau, par la protection des points de captage d'eau potable.
- Inclure la protection et la restauration des écosystèmes marins et littoraux dans les SRADDET.

- Mettre en place des Parlements régionaux de l'eau comme **en Centre-Val de Loire**, une instance de débat, de régulation et de coopération entre les acteurs régionaux, permettant aussi de coordonner les actions sur les différents bassins versants, de porter une voix commune sur les enjeux de l'eau dans le territoire.
- Mettre en place des contrats de bassins versants pour compléter les financements des agences de l'eau (**ex. Pays de la Loire**).
- Soutenir le retour et le maintien en régie de la gestion de l'eau.



Des Départements qui contribuent à la protection de la ressource en eau

Lutter contre les projets de construction de réserves d'eau néfastes pour la nappe phréatique et financées par de l'argent public pour une minorité d'agriculteurs. Se mobiliser sur la question de la qualité des eaux.

Autre proposition :

- Élaborer des plans de lutte et de valorisation des algues invasives (algues vertes en Bretagne, Sargasse aux Antilles).

Prévention et gestion des risques

Face aux changements globaux (climatiques, perte de biodiversité, crises sanitaires, dépendance aux énergies fossiles et nucléaires ...) les territoires doivent trouver des solutions d'adaptation collective dans un monde contraint. Être un territoire résilient, c'est-à-dire capable de rebondir face à un choc déstabilisateur, qu'il soit ponctuel ou de long cours, nécessite d'anticiper et de s'adapter aux risques. Les politiques publiques mises en œuvre doivent être systémiques afin de mieux gérer des risques complexes et interconnectés. Des défis globaux aux enjeux locaux, une nouvelle politique des risques doit être menée afin de protéger la population et adapter les territoires.



Transformer les Documents Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) en véritables outils de culture du risque

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) est un premier pas essentiel dans l'information sur les risques majeurs donnée aux citoyen.nes. Il doit être issu d'une démarche de co-construction avec les communes et les citoyen.nes volontaires afin qu'il devienne un outil de partage et de diffusion de la culture du risque. Les risques de ruptures d'approvisionnement (eau, énergie, alimentation etc.) doivent être pris en compte ainsi que les risques systémiques, c'est-à-dire l'ensemble des réactions en chaîne pouvant être provoquées par un aléa naturel, climatique, technologique, sanitaire ou sécuritaire.



Lancer un débat public sur l'avenir des centres de sapeurs pompiers et Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les doter d'un budget à la hauteur des besoins

Le Département doit assurer à la population une protection efficace en cas d'accidents ou de catastrophes. Les centres de sapeurs-pompiers et services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) n'auront bientôt plus les moyens de remplir leurs missions. Accroissement du nombre d'équipements et d'habitant.e.s à protéger, vieillissement et précarisation, risques

qui se complexifient (environnementaux ou chimiques) et se diversifient (terrorisme), les sapeurs-pompiers voient leurs interventions démultipliées au-delà de ce que permettent leurs effectifs.

R Développer des stratégies régionales de résilience et une culture du risque non anxigène

Des fonds régionaux doivent être développés pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies régionales de résilience adaptées aux spécificités territoriales. Ces dernières permettront de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires mais également des plans d'actions opérationnels et systémiques permettant d'atténuer et anticiper les risques. Développer une culture du risque que ce soit par la formation des élu.e.s et agents territoriaux ou de la population (écoles, entreprises, touristes etc.).

D&R Intégrer systématiquement les risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

Créer des observatoires régionaux des risques permettant de recenser les différents facteurs de risques et de réaliser des scénarios pouvant orienter la Région dans ses orientations stratégiques. Les risques systémiques doivent être intégrés de manière systématique et concertée dans les réflexions en amont d'un projet d'aménagement du territoire.

R Des plans d'urgence "Qualité de l'air"

Le droit à un environnement sain nécessite toute une batterie d'outils, d'interventions à inventer, pour agir sur l'existant et ainsi réduire à la fois les facteurs d'émissions et les facteurs d'exposition qui sont particulièrement inégalitaires. La Région, cheffe de file de la compétence Air, est appelée à accompagner cette transformation des pratiques, pour un urbanisme favorable à la santé, de nouveaux usages agricoles, appelée à soutenir les plans de mobilité territoriaux pour réduire la dépendance à la voiture, agir contre l'insalubrité des logements et les polluants présents dans l'air intérieur.

R Des Régions sobres et régénératrices afin de limiter le risque d'épuisement des ressources naturelles

Les Plans de prévention et de Gestion des Déchets et les Plans Régionaux d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire doivent intégrer le risque d'épuisement des ressources naturelles (eau, air, sol, énergie, minéraux, etc.) afin d'optimiser les utilisations et de réduire la pression anthropique sur les ressources. De la réduction des déchets, à la valorisation des pertes énergétiques jusqu'à la transformation du cycle de l'eau, de nouveaux usages et synergies doivent être créés afin de limiter notre impact sur les écosystèmes naturels.

D&R Pour un contrôle citoyen des sites industriels et des installations nucléaires

Aujourd'hui, il y a 500 000 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire métropolitain et ultramarin, il y en a forcément une près de chez nous. Certaines sont classées et soumises à des contrôles, pas la totalité. Les élu.e.s et les citoyen.nes doivent pleinement jouer leur rôle pour accéder à une information claire sur les risques pour la population et l'environnement qu'impliquent ces installations. C'est également

le cas pour les installations nucléaires, dont les Commissions Locales d'Information (CLI) sont pilotées par le Département.

Santé

La crise du COVID-19 l'a démontré, un service public de santé de qualité est indispensable au bien-être des habitants.e.s. Les Régions et Départements écologistes défendent des systèmes de santé adaptés aux différents publics, accessibles à toutes et tous, partout sur le territoire et dans lesquels la prévention et la santé environnementale ont toute leur place.

D&R Lutter contre les déserts médicaux, garantir l'accès à la santé

Mettre en oeuvre un ensemble de mesures pour permettre un accès direct à une santé de qualité, à moins de trente minutes de chez soi et donner la priorité à la prévention.

D Les Départements peuvent :

- mettre à disposition du foncier pour créer des maisons médicales et renforcer encore les budgets alloués à la santé des infrastructures qu'ils gèrent déjà.
- soutenir la création d'équipes de soins primaires structurées et coordonnées avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux des territoires avec une vision globale et unifiée du système de santé afin d'effacer la dichotomie ville-hôpital et assurer un recentrage autour du patient et de ses besoins de santé.

R Les Régions peuvent :

- investir dans des maisons de santé
- financer l'animation territoriale pour faire émerger des projets de santé. **Ex. Pays de la Loire.**
- compléter le tissu médical et sanitaire avec des équipes médecins-infirmiers salariées par la Région ou d'autres collectivités. **Ex. en Centre-Val de Loire** un GIP Pro-Santé a été monté pour aider les collectivités volontaires à salarier directement des médecins.

R Assurer la gratuité de l'ensemble des formations sanitaires et sociales

La Région a la compétence des formations sanitaires et sociales. A ce titre, elle pilote et prend en charge, sous forme de bourses, l'ensemble des frais qui y sont liés. Cette solution vient permettre de pallier la crise de l'attractivité et favoriser les reconversions professionnelles dans un secteur qui réclame de plus en plus de main d'œuvre.

D&R Associer la santé publique, la santé au travail et la santé environnementale

D Les Départements peuvent :

- Développer des actions de prévention, notamment en santé environnementale, partout sur le territoire, développer une politique nutritionnelle et de promotion de l'activité physique.
- Lutter contre les logements insalubres par la création, en lien avec les autres collectivités, d'antennes pluridisciplinaires de conseillers en environnement intérieur.

R Les Régions peuvent :

- Instituer des "Plateformes Techniques Régionales" associant, dans chaque Région, les acteurs de la santé au travail et de la santé environnementale et permettant une meilleure coordination de leurs actions au bénéfice de la santé globale.
- Coordonner les Plans Régionaux Santé Environnement (Région), Plans Régionaux Santé au Travail (DIRECCTE et CARSAT) et Plans Régionaux Santé (ARS).
- Exiger via les SRADDET des collectivités qu'elles intègrent les déterminants de santé dans leurs documents de planification.

D&R Supprimer à moyen terme l'usage des produits chimiques dangereux (via la commande publique, les structures dépendant de l'administration départementale, le financement d'équipements sportifs, etc.).

R **Placer le sport et l'activité physique au cœur de la politique publique de santé**

Les Régions doivent intégrer le sport et l'activité physique dans leur politique d'aménagement du territoire et d'incitation aux mobilités douces. Les Régions peuvent également, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, et les services de l'État développer des stratégies santé bien-être visant à inciter les malades (diabète, obésité, etc.) à pratiquer une activité recommandée par le médecin, grâce à des protocoles adaptés dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance ».

D&R **Une santé pour les femmes**

- Engager des discussions et formations avec les médecins concernant la prise en charge médicale gynécologique des femmes pour les maladies mal connues ou pas prises en charges actuellement (endométriose, syndromes pré-menstruel).
- Soutenir la recherche sur les maladies spécifiques aux femmes.
- Informer et former au sujet des violences gynécologiques.

D&R **Soutenir l'accès à la contraception et à l'avortement**

- améliorer l'accès à la contraception notamment par un soutien financier plus conséquent aux centres de planification familiale ;
- soutenir les projets de contraception masculine pour que les femmes ne soient pas seules à supporter cette charge mentale et son coût ;
- améliorer l'accès à l'avortement ;
- assurer une meilleure prévention sexuelle auprès des jeunes enfants, des collégien.ne.s et lycéen.ne.s, par des cycles de d'informations et de formations durant le parcours scolaire, afin d'améliorer les connaissances des enfants et des jeunes sur leur droit au respect de leur corps et éviter les grossesses précoces.

Logement

Les Régions et Départements écologistes garantiront l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous, la réduction de la consommation d'énergie, le développement de l'habitat participatif et la préservation des ressources naturelles des territoires.



Développer des politiques de “logement d’abord”

Apporter un soutien financier pour accélérer le plan « Logement d'abord » en particulier pour les logements très sociaux, pour les pensions de famille et pour l'intermédiation locative (via des subventions également en soutenant des opérateurs pour cette dernière). En lien avec l'État, les départements alloueront des moyens à l'accompagnement social des familles bénéficiant du plan Logement d'Abord.

Les conseils départementaux ouvriront les crédits du Fonds de solidarité logement aux personnes dont l'habitat est la caravane, la yourte ou le mobil-home.



Des places suffisantes dans les structures d’hébergement d’urgence

Assurer des places en structures d'hébergement d'urgence en nombre suffisant pour les besoins des habitant.e.s du territoire, y compris pour les jeunes LGBT+ en rupture familiale, les femmes victimes de violences et aux personnes migrantes et exilées.



Des logements abordables et de qualité

Mettre en oeuvre un plan logement confort global (isolation phonique, thermique...). Réhausser les objectifs des SRADDET, en particulier pour la massification de la rénovation des logements.

Participer financièrement aux offices fonciers solidaires créés sur son territoire lorsque le prix du foncier est élevé. De plus, il peut expérimenter le permis de louer prévu dans la loi ALUR. Pour les personnes en situation de handicap, déployer des programmes de logements d'habitats diversifiés intégrés, en respectant le libre choix du mode d'habitat de la personne en situation de handicap et en assurant leur présence active et décisionnelle.



Favoriser une meilleure répartition des logements sociaux sur les territoires

Notamment par une aide majorée pour la création de logements sociaux dans les zones peu denses et en collaborant avec les bailleurs sociaux (dans le cadre des Convention d'utilité sociale et les Offices Publics de l'Habitat départementaux) pour les aider à construire dans les communes où l'offre en logement social est très limitée.

Condition animale

Les politiques spécifiques de protection et de respect des animaux sont nécessaires pour que l'intérêt des animaux soient systématiquement pris en compte dans les décisions publiques. Consubstantielle de l'écologie politique, la cause animale doit être défendue à tous les échelons.



Attribuer une délégation à la “condition animale” à une conseillère ou un conseiller régional.e et départemental.e

La création d'une délégation à la condition animale permet de garantir une prise en compte systémique et systématique du respect des animaux dans les différentes politiques menées par la Région et/ou le Département. Dotée d'un budget et d'une équipe dédiée, cette délégation impulse des projets bénéfiques aux animaux et veille à mettre fin à toute pratique cruelle.



Dans les établissements scolaires, mettre en place des formations à la sensibilité animale et à l'éthologie, notamment pour les formations techniques et professionnelles

Des séances d'éducation à la sensibilité animale et à l'éthologie seront proposées dans les programmes régionaux d'actions éducatives (PAE) pour développer l'empathie envers les humains et les animaux. Elles viseront l'ensemble des établissements scolaires et de formation. Des cycles d'éducation populaire sur la thématique pourront être organisés aux différents échelons.



Conditionner les subventions et financements au respect de la condition animale

L'obtention de subventions publiques doit être conditionnée au respect de la condition animale. Ainsi, l'ensemble des aides directes et indirectes (dont les agences régionales) accordées nécessiteront des garanties d'absence de cruauté envers les animaux. L'élevage industriel (entendu comme un modèle où les animaux se retrouvent dans des cages ou des bâtiments en densités très élevées, sans accès au plein air ou aux pâturages pour les herbivores, et qui subissent des mutilations destinées à les adapter à un environnement qui ne correspond pas à leurs besoins), l'élevage pour le foie gras, les spectacles avec des animaux sauvages, l'élevage de gibiers pour la chasse ou encore l'expérimentation animale ne seront ainsi pas financés par les Régions ou les Départements.

Partageons une économie locale et solidaire

qui répond aux urgences écologiques et sociales

Economie

Nous en parlons depuis longtemps de relocalisation de l'économie et de sa conversion écologique. La crise du COVID-19 en a démontré l'urgence : face aux bouleversements écologiques et sociaux, le tissu économique du territoire doit être adapté et les emplois préservés et réinventés.

R Des plans de relocalisation de l'économie - Transformer l'outil de production, l'emploi et les modalités de travail

Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional.

Adopter des plans de relocalisation de l'économie : état des lieux, observatoire, grande concertation, type grenelle de la relocalisation ou pacte pour la relocalisation pour établir, avec les forces vives des territoires, un plan électrochoc ambitieux. Soutenir le redéploiement d'un tissu industriel de proximité (textile, agroalimentaire, bois...) pour des territoires fabricants.

Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique, notamment dans des filières en mutation (ex. l'automobile et l'aéronautique et leurs nombreux sous-traitants).

R Un Revenu de Transition Écologique (RTE)

Le Revenu de Transition Écologique consiste à verser un revenu aux personnes qui souhaitent développer un projet ou une activité autour de la transition écologique et sociale. Il combine 3 éléments : revenu, accompagnement et formation pour chaque projet, adhésion à une structure adaptée. Cette structure pourrait être une Coopérative de Transition Écologique (sous forme de Société Coopérative de Production ou Société Coopérative d'Intérêt Collectif par exemple) et regroupe des parties prenantes diverses (entreprises, associations, collectivité...).

R Soutenir et structurer les filières d'avenir dans la transition écologique pour créer des emplois de qualité non délocalisables

- Développer un réseau d'incubateurs et de pépinières d'entreprises de la transition écologique (en particulier dans les Zones Urbaines Sensibles), et accompagner les filières carbonées dans une reconversion industrielle vers des filières d'avenir (avec aides pour maintien de l'emploi) ;
- Permettre la création de contrats de la transition écologique et économique pour permettre aux entreprises de s'engager dans la transition de leur activité grâce à la prise en charge partielle et régressive des emplois par la Région.
- Se mobiliser pour une nouvelle économie, en accompagnant l'économie qui émerge, fondée sur l'utilité sociale, la décarbonation et la limitation de l'usage des ressources naturelles et la justice sociale. Création d'un fond de soutien de l'IE (Intelligence Écologique) à destination des ETI / PME / TPE.

- Développer des solutions en direction des indépendants commerçants ou artisans, par exemple en développant des marques de fabrication locales ex. "IN Seine-Saint-Denis",

→  Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets ; développer et soutenir l'innovation de la transition.

Pour une transition numérique responsable et équitable

Adopter une stratégie numérique responsable et équitable avec des objectifs de sobriété numérique. Cette stratégie incluerait notamment des mesures sur le service public du numérique, un moratoire et la mise en débat de la 5G, la relocalisation de filières numériques équitables, la structuration d'une filière de reconditionnement, l'alimentation en énergie verte des data-centers, la mesure de l'impact du numérique, la gestion des déchets numériques, la transparence de la commande publique numérique, la cybersécurité, l'approche par les low techs, la sensibilisation des acteurs soutenus dans leurs transitions numériques (commerçants, artisans, entreprises, associations...).

L'économie circulaire au centre des politiques régionales

Réviser les Plans de Prévention et de Gestion des Déchets et les Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire pour leur donner plus d'ambition afin que toutes les actions de la région soient pensées en fonction de la raréfaction des ressources et la recherche de circuits de proximité en matière de fourniture de matières/réutilisation/recyclage. Travailler avec les acteurs économiques (ex : projet Recyter entre la Région Ile-de-France et la CCI), faciliter le soutien des activités de ré-emploi, la valorisation des déchets organiques, l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale etc...

Plan de développement des matériaux biosourcés

Bois, paille, chanvre, ouate de cellulose, liège, lin et laine sont autant de matériaux dotés d'un pouvoir isolant important et d'utilités multiples. Ils sont accessibles en proximité et sont pourvoyeurs d'emploi. La mise en œuvre d'un tel plan fait partie intégrante d'une politique de sobriété qui crée de l'emploi dans différentes filières (Bâtiment Travaux Publics, agriculture, textile...).

Développer une économie circulaire des biodéchets, locale et créatrice d'emplois

L'économie circulaire des bio-déchets doit prioriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et organiser le retour au sol des bio-déchets dans les activités agricoles du territoire. Pour cela, elle doit être conçue de façon systémique, des ménages et des professionnels, des exploitations agricoles et forestières jusqu'aux champs.

Encourager le développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Encourager le développement de l'Économie Social et Solidaire (ESS) - coopératives, mutuelles, associations - et des modèles d'organisation d'entreprises plus responsables.

- en favorisant le recours à l'ESS dans la commande publique, notamment en généralisant les clauses d'insertion dans les marchés publics,

- en soutenant les porteurs de projets par l'accès au foncier et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs de soutien,
- en créant des emplois insertion-environnement via le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les associations, les fondations ou les PME pour qu'elles embauchent pour une durée déterminée, dans le domaine de l'environnement une personne éloignée de l'emploi.

Emploi, Formation et Apprentissage

Un enjeu majeur de la transition écologique et solidaire est d'accompagner les personnes actives et les jeunes dans la formation professionnelle, l'orientation et l'emploi. Toute personne a le droit de réussir un parcours d'études et professionnel qui lui convient et qui lui assure son autonomie.

R Accompagner la transition des emplois et des compétences des territoire

Face à la crise qui se déroule sous nos yeux, la réponse se situe dans les métiers non délocalisables, tournés vers nos besoins essentiels. La formation et l'accompagnement des parcours professionnels sont les atouts clés pour faire émerger, à l'échelle de chaque territoire, les activités et les emplois nécessaires à une société résiliente.

- Convoquer des États généraux de l'emploi et de la conversion écologique de l'économie pour élaborer un plan commun et des dispositifs de conversion/de transition.
- Garantir l'accompagnement des salariés et des entreprises quant aux conséquences de la transition écologique sur l'emploi. Identifier les besoins en compétences à moyen terme de l'économie locale, les besoins en reconversion des entreprises et des salariés des activités hommes, les zones de mono-activités (aéronautique, etc ...) à diversifier.
- Des plateformes de mobilités professionnelles pourront être mises en place, avec le Service Public de l'Emploi, notamment en identifiant leurs compétences transférables dans les secteurs de la transition écologique énergétique : énergie, transports, rénovation des logements, agriculture.

R Mener un plan de transition écologique des formations financées par la Région

En charge de la formation, les Régions vont avoir un rôle déterminant face à la montée du chômage consécutive à la crise sanitaire et dans l'adaptation aux nouveaux besoins en main d'oeuvre d'une économie en conversion écologique. Elles devront prendre en compte la nécessité des évolutions métier, répondre tant aux besoins dans les secteurs d'avenir de la transition écologique (énergie renouvelable, construction/rénovation, agriculture...) qu'aux besoins des salarié-es en reconversion, en prenant en compte leur expérience et leur savoirs faire. L'enseignement et la formation agricole en sont un exemple.

→  - Réformer l'enseignement et la formation agricole

D&R Accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi

- Contribuer à la multiplication des Territoires Zéro Chômeurs et des initiatives d'insertion qui partent des besoins du territoire.

- Proposer des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs pour une société plus inclusive et protectrice de notre environnement.
- Utiliser le levier de la commande publique : en plus de la généralisation des clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques, réserver dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...

Agriculture, Pêche et Alimentation

La relocalisation concerne aussi notre alimentation, il est urgent pour la planète de sortir des systèmes commerciaux mondialisés ultra-libéraux, qui épuisent les sols, les ressources et appauvrissent les paysans. Les écologistes défendent depuis longtemps un modèle durable, créateur d'emploi et garant de qualité, un modèle qui redonne sens à l'acte de produire, échanger, consommer. Chacun.e doit pouvoir s'approprier les enjeux d'une nourriture saine, de proximité et plus respectueuse des animaux et de l'environnement.

Un plan de transition agroécologique régional

Définir un plan de développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture paysanne, de l'agroforesterie, d'investissement en cultures déficitaires contre la spécialisation territoriale (ex : légumes secs, protéines végétales, variétés et races locales...). Conditionner les soutiens à l'agriculture à la protection de la ressource en eau et des sols pour une alimentation de qualité, limiter drastiquement le soutien aux investissements de l'agriculture productiviste, aides à l'irrigation, et faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs en agriculture biologique en installation.

Augmenter les soutiens publics bien au développement de circuits courts et de filières longues relocalisées : abattoirs et commerces de proximité, approvisionnement local et bio de la restauration collective.

Les soutiens à la transition doivent permettre aux paysan·nes de développer les protéines végétales et prairies, lier l'élevage au sol, gérer durablement l'eau, lutter contre la déforestation importée, s'affranchir à terme des pesticides et engrais de synthèse, réduire au maximum la dépendance aux énergies fossiles et aux antibiotiques.

→  Développer les pratiques agroécologiques

Nourrir nos territoires : l'accès à une alimentation de qualité, biologique, locale et solidaire pour toutes et tous

Relocaliser notre alimentation dans une optique de démocratie alimentaire, c'est-à-dire garantir l'accès à la qualité nutritionnelle pour toutes et tous, encourager une alimentation moins carnée, locale, saine et plus respectueuse du bien-être animal et de l'environnement.

Viser l'autonomie alimentaire régionale :

- en développant des filières alimentaires, de la production à la transformation qui mobilisent la logistique douce (fret, voies douces, vélo-cargo...) assurant des justes rémunérations aux productrice·eur·s, et respectent l'environnement et le bien être animal ;
- en agissant en tant que chef de file des "Plans Alimentaires Territoriaux", par exemple en accompagnant le développement des réseaux régionaux d'AMAP (Associations de

Maintien de l'Agriculture Paysanne), en mettant en place des plan bio régionaux, des aides spécifiques à l'Agriculture Biologique, notamment à l'installation.

- en agissant sur les filières de restauration hors-domicile sur le territoire régional et départemental (lycées, collège, EHPAD établissements publics comme privés...), autour des filières biologiques et locales, créer ou aider à la coordination de plateformes de distribution et de légumeries notamment pour les cantines.



Une restauration collective éthique, locale, bio et sans plastique

Véritable levier pour engager une politique de développement d'une agriculture bio et de proximité, ainsi que de la consommation de produits plus éthiques et bons pour la santé, la restauration permet aussi de favoriser les pratiques d'élevage plus vertueuses pour les animaux et la substitution des protéines animales par des protéines végétales. La restauration collective, notamment en milieu scolaire, est le lieu idéal pour accompagner la transition alimentaire.

Fin des produits animaux issus de l'élevage intensif et 2 repas végétariens par semaine ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines publiques. Les économies générées par l'achat de moins de produits animaux permettent d'acheter viandes et poissons de meilleure qualité et plus éthiques. Elle doit aussi s'affranchir du plastique et le remplacer par des matériaux durables et sans perturbateurs endocriniens.

Ainsi, en fournissant un marché stable aux agriculteur.rice.s du territoire, encourager par l'offre la conversion à l'agriculture biologique et à la vente.

→  Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses ;

→  Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel.



Développer les circuits courts

Mettre en place des plateformes de mise en lien des producteurs en circuits courts et de proximité à destination des consommateurs et professionnels, en partant de l'existant.

Soutenir le développement des ceintures agricoles autour des villes dans une logique d'autosuffisance alimentaire et pour favoriser un accès à des produits locaux sains, notamment via les établissements fonciers et l'aide aux communes souhaitant engager des maraîchers municipaux pour fournir leur restauration collective en priorité pour les quartiers populaires.

Favoriser les équipements de transformation (abattoirs mobiles, ateliers de transformation...) en pointe sur le bien-être animal. Introduire la culture alimentaire locale et la saisonnalité dans les manifestations culturelles, contre toute démarche uniformisante standardisant les espaces ruraux (Bistrot de pays...).

→  Développer les circuits courts



Pour la création d'emplois dans l'agriculture : renouvellement des générations, partager et protéger la terre

Soutenir des pratiques agroécologiques, à l'installation massive de paysan.nes, la protection du foncier agricole et l'accès aux nouveaux.elles entrant.e.s.

Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée : portages fonciers, transmission et installation des fermes notamment « hors-cadre familial », repérage territorial des cédants, soutien à l'installation, formations dédiées, Espaces-Test..., en s'appuyant sur les réseaux citoyens, associatifs et paysans.



Le paiement des services environnementaux pour une agriculture respectueuse de la biodiversité

L'éparpillement des mesures environnementales suscite l'épuisement des agriculteurs et a montré ses limites. A l'instar de l'ancienne Région Poitou-Charentes et de son programme Re-sources, ou de la régie parisienne de production d'eau, développer des systèmes de paiement des services environnementaux rendus par les agriculteurs.trices permet de contractualiser avec eux.elles autour de pratiques globales, de résultats sur la biodiversité et la ressource en eau.



Vers une pêche et une conchyliculture durables

Les lycées maritimes dépendent des régions. Il y a lieu de les rendre attractifs et d'inclure la connaissance des écosystèmes marins et de leur préservation, les enjeux d'une pêche d'avenir, l'éthologie et le respect des animaux.

Pour les criées et les ports : faciliter une organisation territoriale adaptée aux besoins du territoire. Évaluer les impacts des activités humaines (maritimes et terrestres) sur les écosystèmes, les espèces et les habitats et lutter contre les pratiques les plus destructrices. Favoriser une meilleure prise en compte de la souffrance animale (capture, transport...) et viser la fin des méthodes de pêche et mise à mort les plus cruelles

Le soutien à la filière conchylicole passe par une politique de l'eau, avec un travail des risques liés aux pollutions situées en amont, à terre, avec les produits azotés et pesticides, du bassin versant, mais aussi des activités civiles côtières (plaisance, vacanciers...).

→  Inciter au développement d'une pêche à faible émission.

Partageons nos savoirs et cultivons nos solidarités

au service de l'autonomie et de l'épanouissement individuel et collectif

Solidarités, Égalité et Inclusion

Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des Départements, est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyen.ne.s pour combattre les crises. Les Régions ont aussi la capacité d'agir en soutien dans le cadre de leurs compétences.



Une politique de l'enfance pour bien grandir

D De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la caisse d'allocation familiale et les communes. Donnons la priorité au développement des places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, en garantissant la mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté.

D Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous souhaitons développer les alternatives au placement afin de réduire la séparation de l'enfant et de sa famille aux seules situations inévitables et créer les établissements d'accueil parents-enfant sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

D Pour assurer une meilleure politique de prévention et de suivi des parents et jeunes enfants, le département doit développer les lieux de prévention de la périnatalité : suivi médical et psychologique des femmes enceintes, accompagnement des parents autour de la naissance, par des consultations du jeune enfant au plus près de leur domicile, assurer des bilans de santé et du dépistage des troubles psychosensoriels des enfants de 0 à 6 ans, avec des personnels compétents, médicaux, paramédicaux, sociaux. De nombreux départements ne font plus que le strict minimum, et parfois ont abandonné les bilans de santé dans les écoles maternelles. Les troubles sensoriels du jeune enfant non détectés précocement sont l'un des facteurs de difficultés scolaires.

R La compétence de la protection de l'enfance est départementale, cependant les Régions doivent participer à l'effort collectif. Elles peuvent participer au financement des équipements et à la formation de tous les acteurs qui s'occupent des enfants pour éradiquer les violences éducatives et pour améliorer la prise en charge des enfants placés. Les violences faites aux enfants sont un facteur important de problème de santé à l'âge adulte. C'est un problème de santé publique à prioriser.

D Pour un droit garanti au revenu et à la protection sociale pour toutes et tous

- **Expérimenter revenu minimum garanti au sein du département**

Nous réaffirmons clairement notre volonté de mise en place pour toute citoyenne et pour tout citoyen.ne d'un revenu d'existence universel, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment. Le revenu de base correspond au projet écologiste d'une société inclusive, qui n'exclut personne. Adopter le revenu de base, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et la participation à la société. C'est une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels et de ne pas être exclu. Il s'agit d'assurer un revenu décent à chacun en complétant les minima sociaux pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté (50 % du niveau de vie médian).

- **Garantir l'accès aux droits** : Assurer la capacité et la qualité de l'accueil de toute personne ayant-droit des politiques sociales et lutter efficacement contre les problématiques de non-recours (**ex. Département du Val-de-Marne**).

D&R Lutter contre la faim et la malnutrition : vers une sécurité sociale de l'alimentation durable :

Dans un contexte de renforcement des crises sociales, organiser la solidarité à l'échelle du territoire nécessite d'engager une batterie de mesures.

Le Département, au travers de ses missions de solidarité, peut impulser sur son territoire une reconnaissance du droit à l'alimentation, la réorientation des outils de politique publique existants des collectivités locales (Centres Communaux d'Action Sociale...) en vue de créer notamment une allocation aux usagers pour accéder à des produits frais, biologiques et locaux. La Région peut également soutenir les acteurs de l'aide alimentaire, permettre l'accessibilité financière, par le soutien à des initiatives type groupements d'achat réduisant ou supprimant les marges sur les produits (locaux/bio/vrac) en particulier pour les habitant.e.s des quartiers populaires, et l'accessibilité géographique pour les villages et bourgs dévitalisés (ex. camionnette vrac).

D&R Des territoires accueillants

Organiser l'accueil inconditionnel des personnes migrantes et assurer le respect de leur dignité et de leurs droits (hébergement, accès à la santé, accompagnement juridique, insertion socio-professionnelle, etc.).

R Créer un fonds régional dédié. De nombreuses régions ont d'ores et déjà créé un fonds dédié à l'accueil des exilé.e.s. C'est le cas de l'**Occitanie**. Cela lui permet d'organiser l'accueil des réfugié.e.s, notamment par la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. Ces actions doivent aussi permettre de faciliter l'accès au numérique pour toutes les démarches administratives. À l'heure où la France a rendu 1,12 million d'euros de crédits non utilisés du Fonds européen pour les réfugiés en 2019, il convient également d'accompagner les structures qui œuvrent à l'accueil dans le montage juridique des dossiers permettant d'accéder aux financements européens.

D Protéger les mineurs isolés au même titre que tous les enfants du territoire : en refusant de faire intervenir les préfetures dans le processus d'évaluation et identification de ces enfants ; en renforçant les équipes pluridisciplinaires au sein des établissements accueillants et en favorisant prioritairement l'écoute de ces enfants, privés de leur milieu familial, afin de les orienter selon leurs besoins.



Donner la priorité au handicap : accessibilité et autonomie

-  - Elaborer un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle ;
- Améliorer et territorialiser le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (développement de plateformes locales de santé, réduction du délai d'accès aux droits) ;
- Assurer la continuité de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et cela pour tous les types de handicap ;
- Installer dans les parcs départementaux des structures d'accueils de jour pour l'enfance concernée par l'autisme et les troubles du comportement diagnostiqués ;
- Faire respecter le libre choix des personnes en situation de handicap de leurs décisions qui concernent l'organisation et les qualités des structures d'aides à domicile identifiées en amont des décisions d'orientations des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), lors de la présentation du plan personnalisé de compensation, quel que soit le nombre d'heures octroyées.

 Dans les régions, systématiser les **plans régionaux handicap** transversaux pour des politiques 100% inclusives sur **l'exemple du plan de Pays de Loire**, qui inclut la création d'un poste de chargé.e de mission dédié au sein du Conseil régional, et l'organisation d'assises régionales visant à constituer un comité consultatif du handicap de mise en œuvre et d'évaluation.

Améliorer l'accompagnement des familles éloignées dans leurs démarches auprès de la MDPH.

 **Une école pour toutes et tous : soutenir l'inclusion scolaire** : En s'appuyant notamment sur les recommandations du Conseil Économique Social et Environnemental de juin 2020, les collectivités se mobiliseront, dans le cadre de leur compétence, pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap : formation des Accompagnant.e.s d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), équipement matériel et aménagement, mise en place de portail numérique, accompagnement des familles et des équipes...



Des régions et départements pensés pour les seniors

Se donner les moyens d'une politique ambitieuse du grand âge et de la perte d'autonomie. Mettre en place des politiques de prévention ne se limitant pas à la santé, des actions fortes en termes d'adaptation des équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie. Initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie des seniors.

-  Financer des logements adaptés aux besoins des seniors qui respectent leur vie, y compris affective, grâce aux aides des Départements et de la Région. Soutenir le développement de lien et de logements intergénérationnels, de réseaux d'aide aux personnes âgées, locaux, de places d'accueil dans des structures à but non lucratif.
-  Dans les zones rurales, éloignées des Centres d'action sociale, le Département doit initier et soutenir les initiatives culturelles, économiques, et de loisirs permettant une autonomie maximum des personnes âgées.
-  Dans les EHPAD, le Département devra soutenir le développement de bonnes pratiques comme le modèle Tubbe existant en Suède. Ce modèle est notamment axé sur la décision collective, l'exercice d'activités qui ont du sens, la prise en compte des particularités de chacun. Encourager la formation des personnels à la prise en charge des personnes âgées LGBTQI+.

- **D** Assurer, par une contribution sur critères sociaux, le financement de l'équipement informatique de base des personnes âgées ayant choisi le maintien à domicile.

D Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel

- Reconnaître et revaloriser les métiers de l'accompagnement et de l'intervention à domicile. Soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi. Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social). Il n'y aura pas de services de qualité sans des emplois de qualité.
- Faciliter l'hébergement de toutes les personnes dépendantes (porteuses de handicap, en perte d'autonomie, enfance en danger) dans des établissements ou solutions alternatives. Répondre aux exigences de leur accompagnement, de compensation de la perte d'autonomie le cas échéant.
- Reconnaître et soutenir les aidants.

D&R Inclusion et fracture numérique

Les collectivités ont leur part à prendre pour l'inclusion numérique : en agissant à la fois contre l'incapacité matérielle (personnes non équipées) et l'incapacité : par des aides à l'équipements (étudiants, EHPAD...) et la mise en place de point d'accès (tiers-lieux, bus numériques pour réduire les distances spatiales et sociales) ; par le soutien aux structures d'accompagnements (soutien matériel, mise en réseau, recensement des initiatives...) et en garantissant un accompagnement dans chaque point d'accès.

Objectif global de résilience numérique : sobriété, médiation de l'usage, optimisation, obsolescence, Tiers lieux, fracture numérique, centre de données alimentés en énergies renouvelables.

D&R Proposer des budgets sensibles au genre et une vice-présidence à l'égalité

Une offre de service ne peut être neutre. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) des moyens consacrés aux politiques publiques est un outil puissant pour comprendre en quoi les politiques publiques sont genrées, et agir en faveur de l'égalité. L'ADS constitue l'outil de base essentiel pour identifier, puis offrir, des services qui répondent vraiment aux intérêts et aux besoins des femmes.

La vice-présidence à l'égalité, en plus d'être un signal fort, permettrait d'assurer la transversalité de ces politiques et de mettre en application le budget sensible au genre et les politiques d'égalité internes à la collectivité.

D&R Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et des politiques territoriales inclusives

Pour construire une société fondée sur le respect des différences et l'égalité :

- Penser toutes les politiques régionales et départementales dans une optique d'inclusion et d'accessibilité pour toutes et tous. Sensibiliser et former les agent.e.s et élu.e.s.

Contribuer à l'inclusion de tous, en priorisant leurs actions en direction des personnes en situation de vulnérabilité quelle que soit cette vulnérabilité, quelle que soit leur situation administrative ;

- Mettre en oeuvre un plan égalité femmes/hommes ;
- Soutenir l'intervention au sein des collèges et lycées, sur les questions d'égalité femmes/hommes, la santé sexuelle et la lutte contre les discriminations (droit au respect et à la différence) ;
- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes LGBT en aidant à la création de lieux d'accueil, en soutenant les associations et les programmes de prévention dans les collèges et lycées ;
- Garantir l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers de demande d'adoption, sans discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.



Lutter contre les violences faites aux femmes

- Mettre en oeuvre et financer des politiques de sensibilisation et de formation contre les violences sexuelles et sexistes notamment à destination des potentiels agresseurs. Sensibiliser et former tou.te.s les élu.e.s et salarié.e.s des Régions et des Départements sur les violences sexuelles et sexistes.
- Renforcer la prise en charge des victimes de violences conjugales :
 - soutenir les associations d'accompagnement des victimes,
 - financer les lieux d'écoute et de parole, apporter une aide psychologique y compris pour les enfants,
 - assurer le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elle le souhaitent. Soutenir et/ou créer des centres d'hébergement spécifique (des résidences sociales, des appartements relais, etc). Développer la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement.



Prévention et médiation, des outils au service de l'humain

-  Construire une politique de prévention qui traite les racines de l'insécurité et résolument tournée vers la non-violence en investissant les champs de la prévention de la délinquance et de la récidive, en soutenant les dispositifs innovants de prévention et d'aide aux victimes.
Rompre avec le solutionnisme technologique en stoppant le déploiement de la vidéosurveillance (drones inclus) dans l'espace public et en finançant un audit indépendant sur son utilité.
-  Les éducateur.rice.s doivent occuper un rôle essentiel dans les dispositifs de prévention de la délinquance et la réinsertion. Développer la médiation y compris auprès des bailleurs départementaux pour la résolution des conflits de voisinage.
-  Pour sortir des logiques sécuritaires et de contrôle, créer des postes de médiateurs régionaux de la tranquillité publique dans les bases de loisirs, les lycées, les transports. Aider au financement de référents Quartiers. Partager et mutualiser les bonnes pratiques des collectivités.

D Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés notamment dans les secteurs ruraux et les quartiers prioritaires

L'abandon progressif de ces politiques publiques de prévention, (mises en place en 1945 par le CNR et développées jusqu'aux lois de décentralisation) sur l'ensemble des départements, entraîne un retard de dépistage précoce des troubles de la relation parents/enfants, avec des risques non négligeables de passage à l'acte de mauvais traitements aux enfants, mais aussi de violences faites aux femmes.

Autres propositions :

- **D** Permettre la présence des animaux de compagnie dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement ;
- **D** Prêter un espace pour que s'installe un Conservatoire du Libre et des communs, sur le modèle de la maison du libre ;
- **D&R** Signer et promouvoir auprès des autres collectivités la Charte européenne pour l'égalité femmes hommes.
- **D&R** Former les femmes à la prise de parole et à l'empouvoirement lors de leurs études et ce dès le collège.

Jeunesse, Education

Les Régions et Départements écologistes se saisiront pleinement des questions de jeunesse et d'éducation, fondamentales pour la construction d'une société plus juste et respectueuse du vivant.

R Des politiques jeunesse régionales ambitieuses

Les politiques de jeunesse sont transversales, elles touchent à l'éducation, à la culture, au sport, à l'économie, à la formation, aux transports, à la mobilité internationale, à la santé... Nos Régions écologistes feront le pari de faire avec les jeunes. Les Régions peuvent proposer aux jeunes des espaces de formation, d'accompagnement pour qu'ils développent leur autonomie, leurs compétences, leur envie de contribuer au vivre-ensemble et des perspectives pour leur devenir personnel et professionnel. Pour chaque politique régionale, les élu.e.s écologistes s'interrogeront sur la meilleure manière d'y associer la jeunesse. Exemple de mesures :

- créer ou renforcer des conférences régionales de la jeunesse (ex. Centre Val de Loire), associer les conseils des jeunes, soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans leur mission d'expression de la demande sociale des jeunes, encourager l'engagement citoyen des jeunes, éduquer aux médias et au numérique ;
- lutter contre le décrochage et pour l'emploi des jeunes : s'engager à offrir un stage, une formation ou un emploi après chaque décrochage scolaire ou perte d'emploi, mettre en place des plateformes pour faciliter l'accès à des expériences transitoires vers l'emploi (stages, volontariat, projets) ;
- la vie quotidienne, autonomie : soutenir l'habitat autonome des jeunes (ex. projets d'habitats groupés), rendre gratuits les transports en commun régionaux, distribuer gratuitement des protections hygiéniques réutilisables pour lutter contre la précarité menstruelle.

D Ouvrir le Revenu de Solidarité Active (RSA) dès 18 ans sans condition

Il est urgent de permettre aux 18-25 ans de bénéficier du RSA, et ce d'autant plus, au vu de la crise économique qui suit la crise sanitaire du COVID-19.

D&R Grandir dans l'égalité femmes / hommes

De la petite enfance aux études secondaires, des mesures sont possibles pour faciliter l'égalité :

- Dès le plus jeune âge, développer une culture de l'égalité femmes/hommes (ex. dans les relais assistantes maternelles) ;
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité : dès la PMI, mais aussi tout au long du développement de l'enfant grâce à des espaces d'écoute et de conseil pour les enfants et parents ;
- Promouvoir l'orientation non-genrée lors de la formation initiale.

D&R Lutter contre les discriminations et les inégalités en milieux scolaire et universitaire

- Renforcer la promotion de l'égalité femmes-hommes et la sensibilisation à la lutte contre les discriminations dans les lycées, les centres de formations des apprentis (CFA) et dans l'enseignement supérieur ;
- Développer les interventions en milieu scolaire liées à la lutte contre les discriminations et à la santé sexuelle et reproductive. Sensibiliser et développer des méthodes contraceptives aussi bien pour les femmes que pour les hommes ;
- Former des personnels accueillant les jeunes à l'accueil des personnes LGBTQI+ ;
- Inciter les établissements à permettre aux jeunes de faire mentionner leur prénom d'usage sur les documents édités par l'université tels que la carte d'étudiant.e, les listes d'émargement, etc.
- pour la santé des élèves et leur assurer de bonnes conditions d'apprentissage, organiser des petits déjeuners gratuits dans les collèges et lycées des REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) et REP +, rendre gratuite la cantine le midi.

D&R Garantir aux collégien.ne.s et lycéen.ne.s une première expérience européenne

Nos Régions et Départements écologistes donneront aux lycéen.ne.s et collégien.ne.s scolarisés aura la possibilité de partir plusieurs fois "à la rencontre de l'Autre" (cf. rapport Borloo sur les banlieues 2018) lors de classes découvertes ou de voyages dans un Etat membre de l'Union Européenne, dans des conditions financières abordables ou gratuitement, en priorité en quartier prioritaire de la ville (QPV).

Les Régions et les Départements s'engageront pour la citoyenneté européenne, notamment au niveau des collèges/lycées et du soutien au tissu associatif. Ils soutiendront le doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires. Ils encourageront la mise en place de programmes d'échanges et de voyages culturels en Europe, en mobilisant les fonds du programme Erasmus+ afin de garantir à chaque élève une première expérience européenne.



Des établissements scolaires ouverts qui coopèrent

Valoriser les expériences de coopération locale, les animations culturelles, promouvoir les projets de coopérations plutôt que les concours...



Des établissements acteurs de la transition écologique :

Rendre systématique la participation des élèves aux projets d'aménagements des lycées et collèges, pas seulement sous forme de consultation mais en proposant des chantiers participatifs, et une participation aux choix retenus.

Maintenance, cuisine, prêts de vélos, créer des agendas 2030 pour élaborer des projets résilients avec le maximum d'acteurs impliqués.

Réhabiliter les bâtiments anciens par des entreprises locales, en éco-construction (sobres en matériaux, modulaire, avec des matériaux biosourcés,...), favoriser la biodiversité, végétaliser les cours de collèges et de lycées.

Mettre en place d'un parcours d'éducation à l'environnement à l'instar du PAC : Parcours Artistique et Culturel qui permet aux collégiens.ne.s de découvrir les arts et la culture.

Des personnels ATOS au cœur du projet écologiste et pédagogique : jardins potagers, produits d'entretien, gestion des déchets, énergie...

→  Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable.



Réguler la transition numérique : pour un numérique sobre et durable

Nous nous efforcerons de nous libérer des prestataires privés afin d'offrir un vrai service public de qualité. La sélection des équipements informatiques favorisera des appareils reconditionnés et/ou durables. Une évaluation permettra d'éviter les gaspillages. Enfin, il nous revient d'accompagner les familles et les communautés éducatives au mieux grâce à des formations, des prêts et des inscriptions gratuites .

Autres propositions :

- Développer les liens entre générations et entre population (ex. migrants), via des projets scolaires notamment ;
- Orientation et décrochage scolaire : l'orientation est une nouvelle compétence des Régions. Le décrochage scolaire est un enjeu majeur, remis au-devant de la scène après le confinement. Développer une culture d'écoute des aspirations individuelles dans l'éducation, l'orientation et la formation tout au long de la vie ;
- Soutenir l'éducation aux médias à l'usage et à la sobriété numérique.

Enseignement Supérieur et Recherche

A l'échelle d'une région, les structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en plus de leurs missions intrinsèques, participent de l'aménagement du territoire et d'un réseau de service public de proximité. Elles sont donc des leviers à utiliser pour créer de véritables régions écologiques. Une démarche de concertation avec les établissements et les associations représentatives (personnels administratif.ves, étudiant.es, enseignant.es) semble indispensable. Nous insistons sur le caractère sensible et stratégique de la prise en compte des conditions de vie et d'études pour toucher un public jeune, vivier de mobilisation et de vote écologiste.

R Un outil pour des régions résilientes et combattre les inégalités territoriales

Un service public de proximité à valoriser pour dynamiser les territoires et proposer des alternatives à la politique d'aménagement actuelle qui concentre les pôles universitaires dans les métropoles. (projets d'infrastructures, gestion des mobilités, mixité sociale de la communauté universitaire)

Soutien à la recherche et à l'enseignement sur des temps longs, face aux dotations concurrentielles par appels à projets. Financement de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) et de bourses régionales. Particulièrement pour les domaines les moins valorisés et dotés (SHS, études climatiques, études féministes, langues régionales, nouvelles formes d'ingénierie etc.)

Diffusion, médiation, accès de toutes et tous aux savoirs (politique de documentation, accès aux infrastructures, notamment les bibliothèques, soutien à la transition vers le libre et la publication des ressources).

R Permettre la réussite de tou.tes les étudiant.es

Des efforts sur l'orientation : la région est l'institution qui peut faire le lien entre les lycées et les établissements de l'enseignement supérieur (politiques bac -3/+3). Refinancer les dispositifs d'orientation et soutenir les initiatives (Journées portes ouvertes, stages de découverte pendant les vacances scolaires pour les lycéen.ne.s). Apporter un focus particulier sur les filières professionnelles, agricoles et technologiques ainsi que sur les biais d'orientation liés aux discriminations sociales, sexistes et racistes.

De meilleures conditions d'études : le développement de sites universitaires peut aider à réduire les temps de mobilité et constituer des groupes pédagogiques plus petits.

Garantir de meilleures conditions de vie : association du CROUS à la définition du schéma régional (commande publique importante pour l'alimentation), complément de financement pour des bourses notamment à la mobilité, prise en charge d'aides spécifiques et/ou dispositifs de gratuité pour le logement et le transport.

Pour une vie étudiante dynamique : associer les étudiant.es aux décisions qui les concernent et leur permettre de développer leurs projets, leur proposer des outils de prévention et d'éducation populaire contre l'ensemble des discriminations.

R Créer ou augmenter le fonds d'aide d'urgence pour les étudiant.e.s

Les Régions écologistes aideront ainsi les étudiant.e.s confronté.e.s à un accident de parcours durant leurs études (problème de santé exigeant une interruption temporaire d'études, ou rupture familiale), fragilisant la poursuite d'études avec le risque de non obtention d'un diplôme.

Sports

Plus intéressés par les initiatives locales porteuses de sens que par les opérations de prestige ou de communication, les écologistes envisagent le sport d'abord sous l'angle du développement des pratiques amateurs et de loisirs.



Développer la pratique du plus grand nombre : le sport pour tou.te.s

Dans le cadre de sa contractualisation avec chaque ligue ou comité sportif, les Régions et les Départements encourageront la pratique du plus grand nombre et développeront le sport féminin, faciliteront l'accès au sport des personnes en situation de handicap, celle des familles aux revenus modestes, et soutiendront l'insertion dans et par le sport.

Ils contribueront à soutenir le sport de haut niveau élément fédérateur et identitaire des territoires, en promouvant les approches et pratiques de l'éducation populaire et des associations locales plutôt que le modèle du sponsoring consumériste.



Promouvoir l'égalité dans les politiques publiques sportives régionales (genre, inclusion...)

Encourager et prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations pour l'attribution des subventions et la construction de nouvelles infrastructures. Promouvoir la Charte sport et trans' et/ou la Charte contre l'homophobie dans le sport.

Financement des bourses sport études pour les filles, adaptation des infrastructures (vestiaires notamment).



Égaconditionnalité des subventions

La mise en place d'un budget sensible au genre au niveau régional et départemental et départemental permettrait une application de la dimension du genre à tous les niveaux du processus budgétaire, en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres dans le développement en outre de la pratique sportive. L'expérience menée au niveau communal ([Montreuil-93](#)) a permis ainsi de rectifier des inégalités entre les hommes et les femmes en matière de politiques publiques (sport, jeunesse et éducation populaire).



Des Sports écologiquement soutenables

Revoir le soutien aux manifestations sportives :

L'éco conditionnalité doit s'imposer aux organisateurs, basée sur des critères établis collectivement. Elle doit permettre la prise en compte des enjeux écologiques dans la conception des événements et leur mise en place (déchets, consommation énergétique, déplacements, protection des sites, etc.) et des modalités d'actions pour prendre en compte ces impacts. Elle doit valoir aussi bien pour de très grands événements sportifs (Tour de France, grands clubs, tournois internationaux...) que pour des manifestations sportives plus modestes mais vectrices de développement local.

Infrastructures : Concerter territorialement pour la conception d'équipements multimodaux et écoresponsables : Les Régions ou les Départements doivent privilégier les

équipements sportifs de proximité, accessibles à toutes et tous, plutôt que des structures inutiles (ex : projet grand stade de Rugby à Evry). Une attention particulière doit être portée à la réduction de l'impact environnemental des équipements lors de toute opération de rénovation, de construction (ex. piscine écolo de Montreuil) ou d'agrandissement.

En amont de chaque projet, la mutualisation des usages (sport-culture...) et celle des utilisateurs (ex : partage de gymnase entre lycée et association) doit être recherchée.

Ils s'engageront à améliorer et valoriser les performances énergétiques, environnementales, de santé et de confort des équipements sportifs. Exemple, se doter d'un plan piscine en privilégiant les rénovations de piscines municipales et en évitant le financement de « centres aquatiques » avec l'idée d'avoir au moins une piscine par bassin de vie. Favoriser les aménagements de piscines naturelles.

Engager des plans rénovation des gymnases (en partenariat avec les collectivités) : les gymnases sont souvent mal isolés, énergivore, voire vétustes, pourtant, ils sont des équipements de proximité et de pratiques quotidiennes.



Inscrire l'Économie Sociale et Solidaire comme ferment des politiques du sport

Dans une période de forte réflexion sur l'évolution des modèles d'organisation des acteurs du sport, il est important de travailler sur l'intérêt de recourir au statut de Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) comme support potentiel de la gestion et du développement maîtrisé des activités socio-économiques du champ sportif (il y a des exemples : club nautique, centre équestre, club de football, basket...). Il ne s'agit pas bien entendu de viser une transformation de toutes les associations et structures sportives dans un nouveau modèle unique, mais de permettre aux acteurs qui souhaitent s'engager dans la voie du développement économique dans le cadre d'une gouvernance partagée et répondant aux réalités d'intérêt général et d'impact social du sport.



Consolider les Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) comme espaces de concertation

Au début des années 2000, le législateur a confié l'élaboration de ces stratégies aux départements avec la création du dispositif CDESI. Pour gérer ce développement maîtrisé des sports de nature, le département va s'appuyer sur la CDESI, lieu privilégié de la concertation entre les acteurs et refuser les pratiques polluantes et bruyantes. 60 CDESI ont été mises en place. Il s'agit de confirmer l'intérêt de ce dispositif tout particulièrement avec un fort développement des sports de nature en milieu urbain. Les sites de pratiques doivent trouver leur place dans les documents d'urbanisme et de planification.

Partageons nos territoires

des biorégions espaces de notre quotidien, creusets de nos identités

Aménagement du territoire

Le projet écologiste consiste à engager une nouvelle étape dans l'organisation de nos territoires, qui rompra avec le modèle productiviste, concurrentiel et destructeur aujourd'hui dominant. Une nouvelle approche des territoires, misant sur les coopérations et respectueux des équilibres écosystémiques et de la biodiversité, pourra alors émerger, dans laquelle chaque territoire est organisé pour répondre à ses propres besoins dans une logique de coopération et non de compétition.

Nous travaillerons à l'égalité et la résilience des territoires autour de biorégions - territoires dont les limites ne sont pas définies par des frontières administratives, mais par les réalités géographiques, des communautés humaines et des écosystèmes.

R Agence territoriale de relocalisation des services de proximité

Créer une économie de proximité en impliquant et coordonnant les élu.e.s, citoyen.ne.s, entreprises de la région et régions mitoyennes pour une relocalisation des productions de biens et de services créatrice d'emplois non délocalisables et économes en ressources naturelles et en énergie. Il s'agirait d'une structure ou service dédié à l'interaction, à la coopération, à la dynamique locale, ces agences auront pour but :

- le recensement des offres et demandes (services publics de proximité, alimentation, industries, distribution, services à la personne, énergie, artisanat, culture...),
- le recensement des compétences ;
- l'accompagnement de la diversification ;
- l'aide à la gestion du dernier kilomètre.

Elles auront aussi à jouer un rôle pédagogique pour la promotion de la relocalisation et l'usage du patrimoine local commun.

D Des départements engagés pour la cohésion territoriale

Par le soutien aux initiatives locales dans les villages et les quartiers isolés (autopartage, covoiturage, vélo taffeurs...), le département doit soutenir l'égalité d'accès aux transports. Soutenir aussi l'accès aux services de base par le soutien aux circuits courts (AMAP, épiceries solidaires, ventes directe...).

→  Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages.

R Ruralité et lien entre urbain et rural

Le développement rural fait partie des compétences de la Région. Il existe des leviers d'actions possibles à travers les politiques d'aménagement du territoire, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le

Développement Rural). Cette entrée permet non seulement d'évoquer ou de se saisir des contrats de réciprocité (contrat de financement croisés entre deux ou plusieurs territoires, à l'initiative des interco) qui peuvent exister, mais aussi, du lien producteurs/consommateurs, d'aménagement cyclable et ou toutes initiatives d'acteurs/citoyen.ne.s (ex. dispositif À VOS ID en [Centre-Val de Loire](#) pour encourager les initiatives collectives autour de projets économiques locaux, écolo, solidaires, culturels, où l'on finance de l'animation et des investissements). Il y a également matière à renforcer la mutualisation de l'ingénierie territoriale essentielle pour les petites communes.



Revitaliser les centralités, acter la fin des centres commerciaux périphériques et des plateformes logistiques géantes

R Arrêt des soutiens aux projets de zones de consommation périphériques, notamment des centres commerciaux. Conditionner les aides de la Région aux projets de revitalisation urbaine à la non création de nouveaux centres commerciaux ou de plateformes logistiques géantes. Les Régions via leur participation à la gouvernance des établissements fonciers impulseront prioritairement la politique d'intervention dans les coeurs de ville afin de les dynamiser et de réduire fortement l'artificialisation des sols. Elles encourageront le développement d'une logistique de proximité, sobre et efficace, indispensable au développement des circuits court et de l'économie circulaire.



Mise en œuvre d'une politique active et ambitieuse pour le Démantèlement des Zones Périphériques : travailler, dès à présent, au renouvellement urbain (désimperméabilisation des sols, création de logements...). Les Régions et Départements contribueront également à la revitalisation des centre-bourgs, des centres de quartiers et au soutien de pôles de proximité. Par exemple, les Départements soutiendront les projets d'amélioration de l'habitat dans les coeurs de villes et villages et aideront les ménages sous conditions de ressources à accéder à la propriété dans l'ancien en centre-ville, en centre bourg ou à proximité immédiate du centre.



Zéro artificialisation des sols nette et arrêt des soutiens aux grands projets inutiles

Les Départements et Régions écologistes acteront la fin de l'aménagement du territoire orienté vers le tout voiture et les projets inutiles. La politique de zéro artificialisation nette doit être mise en œuvre concrètement et immédiatement. Elle fait appel à plusieurs principes devant guider les politiques d'aménagement du territoire, en développant des dispositifs d'accompagnement des territoires en sus de la réglementation du SRADDET :

- moratoires pour toutes les surfaces commerciales dont e-commerce, surfaces tertiaires, photovoltaïque sur sols vivants ;
- priorités au rééquilibrage et à la solidarité inter-territoriale, en faveur des villes moyennes, des centres bourgs, requalification des zones d'activité, conversion des friches ;
- surveillance stricte de la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.



Agriurbanisme : la primauté aux sols

« DPE du sol » : campagne de diagnostic des sols, pour statuer sur la qualité agronomique des sols, geler définitivement l'urbanisation des sols fertiles, et envisager la restauration des sols dévitalisés, y compris agricole.

Encourager l'achat de réserves foncières naturelles pour leur protection ou leur transformation en exploitation agricole bio pour nourrir les villes voisines.

R Un numérique sobre pour toutes et tous

Mise en œuvre aussi bien pour les territoires métropolitains que pour les territoires ultramarins d'un accès internet de qualité, sans zone blanche.

Comme l'eau et l'électricité, l'information et l'interaction numérique sont désormais nécessaires pour les populations métropolitaines ou ultramarines, rurales ou urbaines. L'accessibilité de bonne qualité doit se faire par fibre au plus près des besoins, avec un partage terminal frugal en ressources, indépendant technologiquement, à la technique robuste, au nombre limité d'antennes : la 4G, pas la 5G. L'objectif doit être de couvrir plutôt que de saturer.

Autre proposition :

- Relancer le débat pour une réforme territoriale concertée, acceptée, et pérenne

Transports et Mobilités

La projet écologiste invite à repenser les transports et les mobilités : Sortir de la dépendance au transport routier, abandonner les grands projets inutiles de nouvelles infrastructures routières, rendre accessible à toutes et tous des transports en commun de qualité et réaménager les territoires vers un modèle de service public de transport écologique solidaire et multimodal.

R Indispensables amélioration du maillage et intermodalité des transports

La Région s'est vu transférer la compétence des cars départementaux et scolaires. Chaque région doit viser un réseau où à chaque arrêt de train correspond l'arrivée et le départ de plusieurs cars, bus et autres transports à la demande. La combinaison des transports avec le vélo doit être favorisée. Les gares doivent accueillir tous les modes de déplacement. Leurs bâtiments, rénovés, doivent devenir des maisons des services publics, et le point d'accroche privilégié de zones d'emploi (co-travail, télétravail...) et d'habitat.

Création de pôles de mobilité regroupant station vélos, bornes de recharges, station de covoiturage, station transport à la demande, dans les villes et villages sans offre de transport public ou partagé, en concertation avec les communes et EPCI. Objectif : un transport public ou partagé à moins de 10 minutes de chez vous.

→  Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transports sur un territoire

R Relance du ferroviaire et des voies fluviales en région

La seule loi du marché ne concourt pas à un transport de marchandises et de passagers soutenable. Chaque Région doit mener une politique d'aménagement et de transport coordonnée et favoriser les alternatives au tout routier.

Fluvial et cabotage maritime : aide au lancement de services réguliers de cabotage, fluvial et maritime, pour les marchandises et les passagers ; soutien à la construction d'unités de transport innovantes ; maintien en état (voire régénération) des infrastructures, optimisation des zones bimodales et trimodales, maîtrise foncière des espaces riverains des voies d'eau ; formation des commissionnaires de transport aux logistiques alternatives.

Ferroviaire : développement d'un service accru de lignes ferroviaires de jour et de nuit, pour les passagers et le fret et l'amélioration ou la réouverture de lignes régionales. Les Régions doivent se saisir de la nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) pour relancer et développer le ferroviaire pour les marchandises et les voyageurs, en zone dense et moins dense :

- transfert de gestion d'infrastructures (lignes capillaires fret ou voyageurs, plates-formes fret, gares voyageurs) afin de les revitaliser ;
- création de régions régionales de transport, ou participation au capital de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC type Railcoop) pour exploiter des relations aujourd'hui abandonnées.
- soutenir et planifier les travaux de mise en accessibilité des gares des « petites lignes », le ferroviaire doit, plus que jamais, redevenir l'armature du transport public en région.

→  Réduire la circulation des poids lourds émetteurs de gaz à effet de serre sur de longues distances, en permettant un report modal vers le ferroviaire ou le fluvial

→  Créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse

Une tarification intermodale accessible à toutes et tous

La tarification, intermodale, doit être accessible à tous, dont les groupes, et viser la gratuité pour les jeunes et les personnes à faibles ressources. L'objectif étant clairement d'augmenter la fréquentation des réseaux, c'est bien la progression des recettes qui doit faire l'objet de conventions (révisables) de répartition entre autorités organisatrices, au-delà des recettes actuelles sanctuarisées propres à chacune. Les craintes injustifiées de perte de recettes ne peuvent continuer à servir d'alibi pour ne rien faire évoluer.

Se mobiliser en faveur du vélo dans les régions et les départements

Des plans vélos dans les Régions - portage des projets de véloroutes, développement d'un écosystème vélo, aides à l'achat...

Responsable du schéma régional des vélo-routes et voies vertes, la Région doit accompagner, techniquement et financièrement, les propriétaires d'infrastructures dans l'aménagement de voies et d'équipements (aires de service, signalisation ...) dédiés aux cyclistes du quotidien comme aux randonneurs. Pérenniser les pistes cyclables provisoires et en développer d'autres. Plus avant, il s'agit de créer un écosystème favorable au vélo : accès aux lycées, formation de réparateurs, aides à l'achat de vélos...

 Financer des équipements dans les collèges, mais aussi des formations, des ateliers de réparations... Avec l'Éducation nationale, faire évoluer l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, qui aujourd'hui reste centré sur les déplacements individuels motorisés, pour en faire un outil de sensibilisation aux déplacements doux.

Décarboner les transports au niveau des Départements

Les Départements doivent engager la mutation de leurs flottes de véhicules vers le gaz naturel et l'électrique, y compris en ce qui concerne le transport scolaire des élèves en situation de handicap. Ils peuvent créer des pistes cyclables au niveau du département en partenariat avec les intercommunalités et les offices de tourisme, se saisir du sujet des jonctions d'un territoire à l'autre, d'une collectivité à l'autre. Favoriser la mise en place d'aires de covoiturage.

Affecter une partie de la voirie départementale aux vélos (pistes cyclables, véloroutes ...) et aux transports collectifs (voies dédiées aux bus, cars, covoiturage).

→  Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle ;

→  Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement.



Une mobilité pour et avec toutes et tous

Améliorer l'offre de transports spécialisés dans les territoires ruraux et semi-urbains, Déployer dans toutes les régions, les financements sans restes à charge des matériels roulants pour tous les publics (vélos, fauteuils roulants,...) intégrés dans les plans régionaux-vélos, articuler les aides au niveau des conseils de territoires et communautés d'agglomération (ex. Ile-de-France).

Garantir la sécurité de toutes et tous dans les transports, sensibiliser les personnels des transports aux violences sexistes et sexuelles.

La mobilité est au cœur des préoccupations des citoyens, les mieux placés pour exprimer leurs besoins. Les instances régionales de concertation doivent être dynamisées, au premier rang desquelles les comités de lignes dans une dimension intermodale, couvrant *a minima* l'ensemble de la compétence transport régionale.

L'écoute des usagers doit aussi passer par des outils collaboratifs tels que des applications internet indépendantes des autorités et des transporteurs.

→  Inclure des citoyen.ne.s dans la gouvernance des mobilités.



Une Politique transports ambitieuse pour amélioration urgente de la qualité de l'air

La mauvaise qualité de l'air est la 2ème cause de mortalité évitable en France, avec une surmortalité évaluée à 67 000 décès par an et de nombreuses maladies et affections respiratoires et cardiovasculaires. Le coût est estimé à 100 milliards d'€ par an dans un rapport sénatorial de 2015. Cet argent pourrait être utilisé, pour la mobilité : pour soutenir le développement des zones à trafic restreint, pour aider à la mutation vers le gaz naturel pour véhicules (GNV) et l'électrique voire l'hydrogène (si fabriqués à partir d'énergies renouvelables) et soutenir la construction et l'autopartage de véhicules "propres".

→  Aider à la transition vers un parc véhicules propres

→  Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents.



Un financement pérenne des transports publics

Les ressources financières du transport public, urbain et ferroviaire, doivent être durablement consolidées, en leur affectant les recettes d'une taxation des transports qui en sont aujourd'hui exonérés :

- redevance régionale sur les atterrissages et décollages des aéroports (cf. pays voisins)
- expérimentation d'une redevance régionale poids lourds
- malus à l'achat, ou vignette à la possession, indexée sur la masse des véhicules particuliers.



La fin des aides aux aéroports et aux projets autoroutiers

En charge des petits aéroports, les Régions y consacrent de précieuses ressources, sans rapport avec l'utilité publique de ces outils. Outre de rares liaisons justifiables d'obligations de service public, les subventions à l'aérien, déjà pointées du doigt par la Cour des Comptes et la Commission Européenne, doivent cesser, au profit d'un soutien aux modes les moins polluants : ferroviaire et fluvial. Les Régions écologiste annuleront tout projet d'extension ou privatisation d'aéroports régional. Enfin, les Régions et les Départements n'accompagneront pas l'État dans le financement de projets autoroutiers écocides.

→  Limiter les effets néfastes du transport aérien

Autre proposition :

- Garantir le droit à la mobilité, condition de l'accès aux droits, par la mise en place de tarifs réduits, voire la gratuité pour les primo-arrivants et bénéficiaires d'aides médicales, y compris pendant les délais de carences imposés par l'État.

Transition Énergétique

Les Régions et les Départements écologistes porteront des politiques énergétiques ambitieuses qui donnent la priorité à la réduction des besoins en énergie et à leur couverture par une production d'énergie renouvelable, locale et citoyenne.



La sobriété énergétique avant tout

Intégrer un objectif de réduction significative de la consommation énergétique dans toutes les politiques régionales et départementales.

Rénovation thermique du bâti de la collectivité par des entreprises locales et avec des matériaux biosourcés et locaux et politiques de réduction de la consommation énergétique pour tout le bâti de la collectivité (collèges, lycées, administrations...).

→  Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

→  Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.



Mettre fin à la précarité énergétique et œuvrer pour la justice énergétique

Se saisir pleinement des sujets de précarité et de justice énergétiques en élaborant des Plans départementaux de lutte contre la précarité énergétique (ex. Val-de-Marne).

Apporter les financements nécessaires aux agences locales de l'énergie et du climat pour construire un véritable service public de la rénovation énergétique.

Mettre en place au niveau régional ou départemental des dispositifs de détection, de suivi et d'accompagnement des foyers en précarité énergétique pour les aider à en sortir durablement (ex. des dispositifs de type Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

généralisés par les Départements et soutenus par les Régions).

Développer des fonds sociaux d'aide aux petits travaux de maîtrise de l'énergie n'entrant pas facilement dans la rénovation énergétique afin d'avoir un impact rapide et immédiat.

Exemplarité énergétique des opérations de construction de logements (sociaux et privés)

Financer les rénovations énergétiques du bâti individuel et collectif, en intégrant des critères de revenus grâce à la mise en place d'acteurs de tiers financement.

R Pour une rénovation urbaine ambitieuse

Les opérations que soutiennent les Régions en matière de rénovation urbaine devront présenter un aspect environnemental majeur à haute performance énergétique, en réhabilitation ou en démolition/ construction.

S'assurer de la participation des habitant.e.s dans les programmes de rénovation urbaine dans une logique de co-construction;

Faire que les agences régionales de l'énergie et du climat s'engagent dans des programmes ambitieux pour accompagner les propriétaires de bâti tertiaire (entreprises et collectivités territoriales) tombant sous l'obligation de diminution des consommations.

Accélérer sur le tiers financement pour les travaux de rénovation et faire que toutes les régions aient un opérateur pour aider à l'amélioration énergétique du bâti.

R Vers une production d'énergie locale, renouvelable et autonome

Les Régions écologistes se mobiliseront sur le sujet de l'énergie et permettront aux collectivités locales de faire de même. Elles défendront une production et une distribution d'énergie adaptée aux besoins des territoires.

Chaque territoire a ses propres spécificités et ses propres contraintes. Il y a donc intérêt à tirer parti des gisements locaux (énergies marines pour les régions côtières, photovoltaïque sur toiture pour les zones urbanisées, biomasse...).

Cette politique ambitieuse peut s'accompagner de la création de fonds pour financer les projets d'énergies renouvelables et accélérer leur émergence en facilitant l'accès au capital. Ex. dispositif "1 € citoyen – 1 € Région" sur des projets citoyens d'énergies renouvelables.

Aider les micro-productions d'énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles, aquacoles et forestières, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et nucléaires.

Aider à structurer les filières pour utiliser ces énergies localement et accroître l'autonomie énergétique de nos territoires.

Développer les opérations d'autoconsommation collective sur l'ensemble du patrimoine de la région, ainsi que celui des bailleurs sociaux. Apporter un soutien aux opérations d'autoconsommation collective portées par les bailleurs sociaux en essayant au maximum de les coupler avec des rénovations du bâti.

D&R Soutenir le développement des communautés d'énergie

Intégrer sans attendre le nouveau cadre juridique issu de la directive européenne Énergie renouvelable afin d'atteindre l'objectif de 15 % portés par les acteurs locaux (habitant.e.s et/ou collectivités) d'ici 2030 :

- en mettant en place des conventions (bilatérales ou multilatérales) avec des collectivités (EPCI) de manière à affiner conjointement la mise en œuvre sur leur territoire ;
- en lançant des appels à projets citoyens d'énergies renouvelables afin de leur mettre à disposition une série de dispositifs favorisant leur installation (subventions, avance remboursable...);

- en mettant à disposition les terrains et les toitures du patrimoine régional et départemental.

→  Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous

Une filière bois qui dynamise les territoires forestiers



Structurer des filières régionales pour entretenir les forêts - y compris privées - et mettre en oeuvre une gestion sylvicole durable et cohérente à l'échelle du territoire, et aux impacts limités sur la biodiversité. Soutenir le développement d'une filière bois respectueuse de la hiérarchie des usages (bois d'oeuvre, bois énergie) et génératrice d'emplois.

Tourisme et Loisirs

Le débat sur l'avenir du secteur après cette crise aura une place centrale au moment des élections régionales et départementales. En effet, le secteur économique du tourisme sortira exsangue de la crise sanitaire. Les écologistes se mobiliseront pour un tourisme et des loisirs responsables, co-construits avec les populations locales et qui permettent de garantir le droit au voyage pour toutes et tous.



Rétablir l'égalité face au départ en vacances

Un enfant sur trois et 40% des français ne partent pas en vacances. Ils appartiennent majoritairement aux familles modestes et aux catégories moyennes les moins aisés (employés et ouvriers). Le droit aux vacances et à la liberté du voyage est la conséquence naturelle du droit au travail. Les Départements et Régions écologistes oeuvreront pour l'accès à tou.te.s aux vacances.



Proposer des tarifs sociaux et solidaires à l'entrée des bases de loisirs, de lieux culturels et dans les transports et faisant la promotion des offres existantes : base de loisirs, parcs naturels régionaux, campings, plages, balades, accueils chez l'habitant.e, propositions de visites et d'activités de proximité...;



Développer des partenariats avec l'ensemble du tissu associatif pour permettre notamment aux personnes précaires de profiter de ces lieux de détente et pour organiser des sorties.



Développer le tourisme local et durable

Les métropoles concentrent la majorité de l'offre touristique, une offre grand public, avec une clientèle souvent étrangère et centrée sur le patrimoine. Les habitant.e.s d'une région connaissent souvent mal les potentialités touristiques de leur territoire, au-delà de quelques points majeurs, et ignorent largement les possibilités qu'offre leur région pour des formes de tourisme responsables.

Recenser, promouvoir et faire connaître l'ensemble de l'offre touristique locale, en particulier rurale, et respectueuse de l'environnement départemental et régional.

Promouvoir et développer les formes de tourisme d'accueil écologique, solidaire et responsable : recenser les potentialités dans tous les domaines du tourisme (rural, urbain, naturel, culturel, industriel ...), définir les outils pour les promouvoir et favoriser leur mise en marché « du local au national », proposer des politiques de soutien plus fortes aux initiatives

locales, publiques et privées, développant des accueils et activités touristiques durables.



Penser et co-construire l'accueil touristique local avec les habitant.e.s

L'économie dite collaborative développée par les plates formes type « AirBnB » cause de graves déséquilibres sociaux et économiques dans certains quartiers de quelques grandes villes, en matière d'accès au logement des populations locales notamment. Les populations locales doivent être actrices de leurs territoires et des propositions touristiques. En s'appuyant sur l'expérience réussie à Copenhague (mise en place pour réagir face aux conséquences de l'implantation massive d'AirBnB dans la ville), définir avec les habitant.e.s les conditions pour réussir à trouver le bon équilibre pour faire cohabiter ensemble la société, le.la citoyen.ne et le.la touriste.



Pour des loisirs et un tourisme inclusifs

Planter dans toutes les bases de loisirs des centres de répit pour les aidants, garantir l'accessibilité de toutes les bases de loisirs. Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBTQI+ via le Comité départemental du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour toutes et tous, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.

Autres propositions :

- Promouvoir les actions des opérateurs touristiques garantissant, dans la Région, en France et à l'étranger des services touristiques équitables et durables.
- Développer un tourisme littoral soutenable pour les écosystèmes.

Culture

Les Régions et Départements écologistes porteront des politiques culturelles qui renouent avec la diversité des territoires et des pratiques cultures, pour une culture par et pour tou.te.s.



Des plans régionaux de relance des activités culturelles

Le secteur de la culture est durement touché par la crise sanitaire actuelle. Les Régions convoqueront des États Généraux Régionaux de la Culture, associant toutes les parties prenantes, dont des représentants des secteurs éducatifs sociaux, et bien sûr les usagers afin de soutenir le secteur mais aussi de repenser les politiques publiques de la Culture notamment sous l'angle des droits culturels.



Pour une diversité culturelle, artistique et linguistique

Prendre en compte la diversité des pratiques culturelles et artistiques de tous nos territoires notamment par un soutien de la connaissance, la diffusion et l'enseignement des langues-régionales, locales et de l'espéranto, langue internationale neutre et équitable.



Lutte contre les déséquilibres territoriaux en investissant dans des structures culturelles

Pour lutter contre les zones blanches déficitaires en infrastructures culturelles : restauration de petits lieux permanents (publics ou privés) ; installation d'une équipe artistique en résidence, création, médiation, diffusion ; investissement dans des équipements mobiles servant à irriguer le territoire.

Ces lieux peuvent être multidisciplinaires, le canton semble être une échelle territoriale pertinente.

Pour mailler le territoire y compris dans les zones déficitaires, accompagner les acteurs de ces territoires par un soutien en fonctionnement.

Encourager l'élaboration de plans culturels par blocs communaux - par exemple en conditionnant les contractualisations avec le territoire.

Étendre le « le 1% artistique » (pourcentage de l'investissement dans la construction neuve consacré à la production d'une œuvre artistique) à toutes les constructions dépendant des régions et des départements. Que ce dispositif soit étendu dans les mêmes conditions légales à tous les investissements de voirie (le « 1% goudron »).



Renouveler les pratiques de financement du secteur culturel

Repérer les talents. Renouveler les pratiques de financement (commissions...). Financer ou mettre à disposition temporairement des lieux de résidence.

Promouvoir un nouveau rapport entre les acteurs de la culture, les autorités politiques et les publics par des formes juridiques qui inscrivent le secteur culturel dans une économie plus collaborative. Les SCOP, SCIC, AMACCA (Associations pour le Maintien des Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique) peuvent permettre à une partie du secteur culturel de s'émanciper du rapport "subventionné /subventionneur". Ces formes juridiques et la gouvernance qui les caractérise inscrivent les parties prenantes dans un lien de partenariat.



Soutenir les pratiques écologiques des acteurs du secteur de la culture

Soutenir, voire créer des Coopérative d'Utilisation de Matériel Culturel (CUMC) sur le modèle des CUMA en agriculture. Un fonds pourra par exemple aider à créer des lieux d'approvisionnement en éco-matériaux co-conçus par des artistes, créer un centre de ressources et de conseils pour aider les acteurs du secteur à réduire l'impact environnemental de leurs activités,...



Egalité Femmes/Hommes dans les œuvres culturelles

Adopter un système de subventions sensible au genre afin de rendre visibles les victimes d'invisibilité culturelles. Sensibiliser et encourager le regard féminin (female gaze) dans les œuvres artistiques (cinéma, littérature, musique,...).



Création d'un défenseur départemental des droits culturels

Le Département pourra créer un défenseur départemental des droits culturels au sein de la direction de la culture, chargé de veiller au respect des droits culturels sur l'ensemble du territoire. Le défenseur départemental des droits culturels aura un rôle de recensement des actions culturelles des collectivités, de vérification du bon respect des droits culturels pour toutes et tous, de médiation et pourra mener des initiatives en faveur de l'accès à la culture et de défense des droits culturels.

Cultures régionales et régions historiques

Le projet écologiste est foncièrement fédéraliste et régionaliste. Loin du repli identitaire, les Régions écologiste œuvreront à la reconnaissance de la diversité culturelle locale.

R Vers une reconnaissance des régions historiques

Développer fortement les coopérations transfrontalières, en relançant les Euro-régions (notamment lorsque les frontières séparent des territoires ayant des intérêts et des cultures partagées). Revendiquer un droit à l'expérimentation institutionnelle, afin de créer et soutenir des structures qui reconnaissent l'existence d'une région historique. Le droit à l'expérimentation permet des dérogations à la réglementation en matière d'organisation, coopérations et financements des collectivités dans une région déterminée. A l'instar de l'Hôpital transfrontalier sis à Puigcerdà co-géré par une équipe de Catalogne et de France. Lancer, à l'échelle de chaque région, d'une convention régionale pour imaginer enfin une réforme territoriale pérenne et apaisée, qui rapproche les citoyen.ne.s des centres de décision, et reconnaisse la diversité des territoires. Mettre de contrats de territoires pluriannuels, associant collectivités locales, établissements publics et participation citoyenne autour des projets de territoire.

R Langues et cultures régionales et minoritaires

La signature symbolique et l'application pratique par les régions et les départements concernés de la Charte européenne des langues minoritaires. Une politique de visibilité et d'utilisation des langues régionales et minoritaires dans l'espace public, passant par exemple par un affichage toponymique et des panneaux signalétiques bilingues, un soutien aux médias en langue régionale, une communication bilingue (français et langue régionale) des collectivités territoriales, un soutien à la création artistique en langue régionale. Un développement et un accompagnement des classes bilingues et des classes immersives dans l'enseignement public, de l'école à l'université. Une attention particulière sera portée aux cultures régionales issues de l'immigration, à la valorisation et la reconnaissance de la diversité des origines qui façonne l'identité dynamique d'un territoire.

Europe et International

Nos Régions écologistes devront se positionner comme des actrices européennes de premier plan. L'Europe est un soutien majeur du développement régional. En 2014-2020, les Régions ont gérés plus de 21 milliards de fonds européens. Une Région qui se saisit des politiques européennes, c'est aussi une Région qui renforce sa présence à Bruxelles pour défendre les spécificités de son territoire.

R Des Régions qui font le choix de renforcer les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales

Nous défendons des Régions qui tissent des liens de solidarité à l'échelle européenne et internationale, ouvertures sur l'extérieur, dans une logique de territoires coopérants plutôt qu'en compétition.

En se saisissant de la politique de cohésion européenne. Avec nos voisins, nous ferons émerger de nouveaux liens économiques forts en promouvant le co-développement, l'économie collaborative et le développement de filières communes dans des filières innovantes et durables.

En mettant chaque territoire des Régions en relation avec un territoire européen d'ici 2030, sorte "d'Erasmus des territoires"

En participant à des réseaux européens sur les enjeux de démocratie, d'éducation, de recherche, d'accueil des migrants, de paix et de désarmement nucléaire (en adhérant à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, en adhérant à l'Appel des villes d'ICAN etc.

D Avec l'Europe, des Départements qui s'engagent pour l'économie sociale et solidaire (ESS)

Ces entreprises privilégient le territoire local et représentent des opportunités de création d'emploi réelles : un emploi sur cinq est créé dans l'ESS. Avec l'Europe, nos Départements écologistes peuvent renforcer ce modèle économique pour l'ancrer dans nos territoires, en utilisant le fonds social européen et le fonds pour la transition juste.

R Des Régions qui soutiennent l'accès à la mobilité des jeunes hors de nos frontières

Notamment au niveau des lycées et de la formation professionnelle. L'expérience à l'étranger, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'insertion, facilitent l'employabilité des jeunes et qu'elles sont recherchées par les entreprises. Nous soutiendrons le doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires. Nous encouragerons la mise en place de programmes d'échanges et de voyages culturels en Europe, en mobilisant les fonds du programme Erasmus+.

Partageons nos décisions

faisons vivre une démocratie locale permanente

Gouvernance, Exemplarité, Éthique

Faire de la politique autrement c'est être exemplaires, sans cesse interroger le rôle des élu.e.s et de l'Administration, car les pratiques politiques déterminent aussi le résultat de l'action.



Plus de transparence et d'efficacité

- **Revoir les dispositifs de soutiens** - Adapter les dispositifs de soutiens aux porteurs de projets (entreprises, associations, collectivités) aux besoins des acteurs du territoire et de la transition écologique. Assurer une meilleure lisibilité globale des possibilités financements sur le territoire (collectivités, agences...).
- **Renforcer la transparence** notamment via l'opendata. Cela passe par un travail de référencement et de classement des données afin qu'elles puissent être facilement trouvées et réellement exploitées. Attention, en aucun cas la mise en place de plateformes dématérialisées performantes ne doit se faire au détriment du « droit au papier ».
- **Utiliser des logiciels libres dans les administrations, les lycées et les collèges.**



S'engager pour une refonte de la fiscalité locale

Ces dernières années, les collectivités territoriales ont vu d'un côté leurs compétences et les défis auxquels leurs habitant.e.s sont confronté.e.s augmenter, et de l'autre, leurs ressources propres diminuer. Les Régions et les Départements écologistes ne se satisferont pas de cette situation en contradiction avec le principe de libre administration des collectivités. Ils engageront un dialogue ferme et constructif avec l'Etat pour réformer la fiscalité locale afin de voir leur autonomie financière garantie et ne plus être dépendants des choix des gouvernements successifs.



Une commande publique exemplaire et à impact positif

Utiliser le levier de la commande publique avec des critères sociaux et environnementaux exigeants et des soutiens publics. Aucun investissement public ou garanti par la collectivité ne doit soutenir le secteur des énergies fossiles ni le développement de nouveaux projets nucléaires, des industries fortement polluantes, de la pêche et de l'agriculture industrielle.

La collectivité réalisera et ne soutiendra que des investissements compatibles avec lutte contre les inégalités et pour le une économie de proximité. Prioriser les entreprises locales comme levier pour aller vers une relocalisation de l'économie, par l'allotissement permettant aux PME locales d'y candidater et la critérisation privilégiant les critères environnementaux.

→  Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics.



Proscrire tout partenariat avec les banques disposant d'actifs dans les paradis fiscaux et décarboner les investissements

En mettant en place en lien avec les autres collectivités en place un observatoire des finances et par la mise à l'écart de partenaires financiers ayant des actifs dans des États non coopératifs sur le plan fiscal et l'élaboration d'outils concrets de lutte contre l'optimisation fiscale.

Mettre fin aux investissements financiers et économiques de la Région ou du Département dans les énergies fossiles, mettre fin aux partenariats avec des banques effectuant des investissements fossiles, introduire des critères d'Investissement Social Responsable dans le choix des placements et des partenaires financiers.



Etre un employeur exemplaire

- **Egalité femmes/hommes** : Etablir un diagnostic des écarts salariaux et élaborer un plan de rattrapage salarial, favoriser la progression des femmes dans l'encadrement et réaliser la parité à tous les niveaux de la hiérarchie. Féminiser les fonctions à responsabilité et techniques. Limiter le nombre de réunions ne nécessitant pas la présence d'élu.e.s après 17h.
- **Santé et qualité de vie au travail** : veiller à la prévention de la souffrance psychologique par un encadrement des équipes respectueux et équitable et par un souci d'un dialogue social de qualité, permettre le télétravail et mettre en place des règles garantissant le droit à la déconnexion. Veiller également à un environnement sain dans les locaux de la collectivité : qualité de l'air, ergonomie, espaces de convivialité...
- **Expérimenter la semaine de 32 heures** : Accompagner l'expérimentation des 32h et/ou des 4 jours pour un partage du temps de travail créateur d'emplois et une amélioration des conditions de travail.



Etre exemplaire dans la gestion du bâti et du foncier

Les Régions et les Départements possèdent un parc de bâtiments, en particulier tertiaire, qui tombe sous l'obligation de diminution des consommations d'énergie. Ils devront donc en piloter la rénovation ambitieuse et utiliser le levier de l'achat public en direction des énergies décentralisées. Plus généralement, la commande publique doit intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale (flotte de véhicules, équipements, ...). Enfin, la collectivité intégrera les principes de l'économie circulaire dans la gestion de son patrimoine.



Faciliter l'exercice du mandat des femmes

- Adopter en début de mandat une délibération fixant les principes du remboursement pour l'ensemble des élu.e.s des frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées.
- Soutenir leur formation, par exemple à la prise de parole en public.
- Imposer la parité comme principe incontournable de composition de l'exécutif, ainsi que dans l'élection des président.e.s de commissions et des organismes extérieurs.

Rapprocher la démocratie dans les territoires

La démocratie et la proximité sont des piliers de l'écologie politique. Nous avons à coeur de mettre en oeuvre un fonctionnement plus participatif de l'institution, avec une consultation régulière des habitant.e.s et la création d'espaces de co-construction des politiques publiques.



La priorité donnée à la participation citoyenne

Mettre en place et développer les budgets participatifs permettant aux habitant.e.s d'être co-décisionnaires des politiques publiques.



Au niveau départemental :

- Afin de favoriser la participation des citoyen.ne.s, en particulier des moins représentés, une assemblée citoyenne des solidarités sera créée. Cette assemblée peut être précédée par une convention citoyenne pour fixer les axes prioritaires du mandat en la matière.
- Concernant les routes et les aménagements, un budget participatif départemental sera mis en place permettant aux habitant.e.s de choisir en connaissance les projets du département.
- Enfin, une attention particulière sera portée pour associer les collégien.ne.s à la réflexion sur les politiques départementales.



Au niveau régional :

- **Créer des coopératives régionales pour une démocratie permanente réunissant** des citoyen.ne.s tirés au sort, des élu.e.s locaux, des acteurs du territoire et des instances citoyennes afin de garantir une écoute et une présence permanente et ainsi rétablir la confiance et impliquer la plus grand nombre. Mutualiser les outils et méthodes entre collectivités locales pour débattre et prendre des décisions afin de co-construire les politiques régionales.
- **Inclure des consultations et panels citoyens** dans l'élaboration des politiques régionales (dispositifs de soutien ou exercices de planification).
- **Créer ou développer des Conseils Régionaux de la Jeunesse (CRJ)** avec des missions approfondies et un budget leur permettant d'organiser de véritables projets. Leur donner une capacité d'interpellation des Conseils Régionaux et de rédaction de rapports concernant la politique de la Région, à l'image de ce qu'il se fait en Région Centre Val-de-Loire.



“Pouvoir d’agir” - Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes

- Mettre en place des dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes visant notamment à soutenir la réappropriation des espaces publics, la participation citoyenne ou l'éducation populaire.
- Dans les quartiers populaires, développer des dispositifs d'aide à l'aménagement de locaux en pied d'immeubles (sociaux ou privés) (ex. CHEQ en Seine-Saint-Denis), soutenir le fonctionnement des Conseils citoyens et créer ou développer les fonds de soutien aux enveloppes cibles pour les projets de cohésion sociale dans le cadre des contrats de ville.



Soutien affirmé à la société civile et aux associations

Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons sortir de la logique du financement uniquement au projet pour prendre en compte les besoins en fonctionnement d'activités essentielles à la vie des territoires. Multiplier les engagements sur des conventions pluriannuelles de financement afin de donner aux acteurs une visibilité sur leurs financements. Les Régions et les Département soutiendront les initiatives permettant aux citoyen.ne.s d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), de régie de quartier, nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.

Autre proposition :

- Soutenir les monnaies locales

Plateforme validée à 98 % des exprimés par le Conseil fédéral
d'Europe Ecologie Les Verts des 19 et 20 septembre 2020